

CONJONCTURE SECURITAIRE, CHAMP ETATIQUE ET ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise

Yves-Alexandre CHOUALA
GRAPS

Le processus d'étatisation est fondamentalement un processus de sécurisation. C'est du besoin de conjurer l'état de nature avec son cortège d'arbitraire, d'injustice, d'insécurité, de violence gratuite et de méchanceté cynique que le *Léviathan* a connu une assomption et une légitimation au sein des sociétés humaines désireuses de vivre dans un minimum d'ordre et de civilité. La sécurité est ainsi au cœur de l'Etat dominé par la figure du *Léviathan* (HOBBS, 1983). La sécurité est la raison d'être de l'Etat ; son entéléchie pour faire dans une conceptualisation d'inspiration aristotélicienne. Sans sécurité point d'Etat : principe organisationnel de l'espace, centre de monopole exclusif des compétences humaine et matérielle pour s'inscrire dans les certitudes solidement établies de la science juridique. Par conséquent l'Etat est le principal fournisseur des prestations sécuritaires aux individus sur lesquels il exerce un contrôle et une autorité par la médiation du territoire (BADIE, 1999). Que l'Etat détienne le monopole des prestations sécuritaires légitimes, cela voudrait dire que la sécurité ressort du domaine de la souveraineté, de l'"*autorité suprême de l'Etat*". La suprême transcendance du *Léviathan* au sein de l'appareil étatique fait de ce dernier "*le garant de la sécurité*" de tous et de chacun de par la possibilité (ou l'exigence) de l'usage de la contrainte légitime qui lui est reconnu. C'est le succès du procès de la légitimation et de la centralisation étatiques de l'exercice de la violence organisée. La formule du monopole de la violence organisée est la construction étatique de la sécurité ; en tant qu'absence de danger et de risque. En fait la sécurisation étatique de la totalité sociale implique ou a pour préalable que l'Etat maîtrise sa propre sécurité et sûreté.

La sédation de la violence de tous contre tous qui caractérise les sociétés modernes est un indice du succès de la formule du monopole de la violence organisée par l'Etat. Il y a une capacité appréciable quoique relative des Etats à "*gouverner la violence*" (GARNIER, 1999). L'ordonnement de la violence dans le sens de sa rationalisation/légitimation ou monopolisation par les figurations gouvernantes est une trajectoire de civilisation étatique. Cette trajectoire de civilisation commune aux Etats

historiquement attestés et de notoriété internationale caractérise l'Etat camerounais. La "sociogenèse" de celui-ci (SINDJOUN, 1994), de son "ordre politique" dans son rapport à la société (OWONA NGUINI, 1999) révèle une quête de la totalisation de la vie politique et sociale sur les plans matériel, sécuritaire et symbolique. La civilisation étatique au Cameroun s'est faite à travers une consécration (populaire?) des valeurs de la socialisation politique/étatique dominée par l'exclusivité de la violence d'Etat. C'est la construction populaire de la normalité de la violence distribuée par les "forces de l'ordre" servant avec "honneur et fidélité". La sécurité des hommes et des biens a ainsi souvent servi de leitmotiv à la capillarisation sociale de la violence d'Etat ; sécurité qui est la marque de la stabilité hégémonique et de la civilisation de l'Etat.

La conjoncture de « passage à l'an 2000 » s'est accompagnée au Cameroun sinon d'une déchéance du moins d'une crise sécuritaire très fluide s'exprimant sous le mode du spectaculaire. La sécurité est en effet apparue ici comme déchue. Ce qui a permis un regain d'intérêt du modèle d'appréhension de l'Etat africain en général et de celui camerounais en particulier comme un Etat dépourvu de ses "fonctions normales" (QUANTIN, 1999). Les dispositifs étatiques de sécurisation des populations et des biens sont apparus comme fortement grippés, inopérants et surtout débordés par l'apparente dextérité, l'organisation rigoureuse et la mobilité impressionnante des groupes armés en quête de ressources de survie. Globalement le *pouvoir d'Etat* s'est vu submergé et débordé par la grande ampleur des pulsions sociales recompositrices des équilibres d'autorité et de commandement à l'intérieur de l'Etat. C'est l'avènement de la généralisation de la donne insécuritaire comme figure dominante de déclinaison de la rupture des équilibres socio-politiques, de l'incapacité de l'Etat à réaliser un nécessaire

"équilibre des tensions" internes.

La conjoncture sécuritaire conduit à une crise d'état de l'Etat et induit une dépréciation de la souveraineté entendue dans la perspective de J. BODIN comme capacité de contraindre et de commander sans être ni contraint ni commandé par qui que ce soit (BODIN, 1986). L'Etat neutralisé par les entrepreneurs de l'insécurité, entrepreneurs de jungles propices à toutes transactions, accaparements, crimes, meurtres est un Etat à responsabilité contestable et à faible respectabilité. Car il y a manifestement comme une relative incapacité de l'Etat à inscrire son autorité sur son territoire de commandement dans un contexte relationnel et contraignant où la souveraineté s'entend de plus en plus comme la marge de manœuvre, de disciplinarisation et de sécurisation qu'un Etat dispose dans le cadre du marquage de son action sur un territoire politique. Le recul de la capacité disciplinaire et sécuritaire de l'Etat camerounais dans les grands centres urbains relève aujourd'hui de ce que A. MBEMBE nomme "*l'ordre de la banalité*" (MBEMBE, 2000). La conséquence majeure de l'ascension sociale de la donne insécuritaire est la conjoncture de souveraineté et la faillite de la responsabilité qui structurent désormais l'Etat. Ce sont ces points critiques qui serviront de tensions principales de cette étude. Il s'agit d'une étude

fortement assise dans une posture analytique qui situe globalement la conjoncture sécuritaire entre désétatisation, "*parcellisation*" des prérogatives liées à la souveraineté, et ingérence en tant que transgression des exclusivités des compétences étatiques dans ce que la fiction juridico-administrative a historiquement qualifié de "*domaines réservés*".

Une pareille étude, pour être un tant soit peu porteuse, mériterait de s'élaborer autour de la conjoncture globale de la territorialisation du pouvoir politique due à la fois à la modestie des moyens matériels et symboliques de disciplinarisation sociale et politique dont dispose l'Etat et à la montée en puissance du monde sub-étatique et/ou multicentré plus mobile, mieux organisé et maîtrisant le mieux les "*paramètres déterritorialisés*" à l'intérieur desquels se joue l'essentiel du pouvoir postmoderne. La collision entre le monde camerounais de l'Etat et celui multicentré (ROSENAU, 1994) se fait en faveur de ce dernier. La victoire de celui-ci induit la très grande dépréciation de celui-là; sa condamnation pour sa distribution inéquitable des utilités de survie et pour son encadrement sécuritaire inadéquat des populations. La condamnation aboutit à "*la sortie de l'Etat*" (MBEMBE, 1999 :1) tant en ce qui concerne les conduites sociales, l'agir en communauté qu'en ce qui touche aux dispositifs de protection et de sécurisation des communautés qui, progressivement, "*déchargent*" l'Etat de son poids énorme de prestations sociales diversifiées. C'est la construction de la conjoncture sécuritaire comme une conjoncture de transition de l'ordre public ; de l'ordre sécuritaire interne qui ne relève plus uniquement du monopole exclusif du Léviathan. De plus en plus, une multitude de forces organisées en marge de l'Etat sont impliquées dans la "*restauration*" ou le "*maintien*" de la sécurité publique. Ces forces sont, suivant les concours de circonstances, soit en collusion soit en collision : armée, gendarmerie, police (les forces de l'ordre), les milices locales, les groupes de vigiles (sociétés de gardiennage) etc. Le problème est d'importance de savoir quel ordre sécuritaire émerge progressivement de cette pluralité d'acteurs ou plutôt d'entrepreneurs sécuritaires.

La tension principale de cette étude est par conséquent de savoir si on n'avance pas inéluctablement au Cameroun vers un ordre de la sécurité publique multicentré et considérablement désétatisé. La sécurité publique ou ce qui en tient ou en tiendra de plus en plus lieu ne devient-elle pas de part en part une constellation, un cocktail de multiples ordres sécuritaires relevant aussi bien des acteurs publics que privés? N'y a -t-il pas ici une émergence et une consolidation progressive "*des-ordres*" publics/sécuritaires qui conduira inéluctablement à un désordre sécuritaire au regard des dynamiques visibles d'appropriation de l'enjeu sécuritaire qui s'affirme de plus en plus comme une rente, un marché porteur? Comment, dans une telle conjoncture, s'ajustent finalement l'Etat et la souveraineté?

L'argumentaire de cette étude sera celui d'une crise de l'encadrement sécuritaire de l'Etat camerounais ; crise sécuritaire dont les pistes de sortie se construisent autour d'encadrements sécuritaires de crise. Ceux-ci s'inscrivent dans une tendance lourde de la

"*parcellisation*" de la sécurité publique qui induit une conjoncture des capacités institutionnelles de l'Etat¹2 et une consécration de la substitution du principe de responsabilité à celui de souveraineté. Face à la crise du modèle sécuritaire jacobin et centralisateur, l'Etat, inexorablement, s'éparpille et se pérennise au travers des "*communautés de responsabilité*" lesquelles procèdent à leur tour à une restructuration du modèle d'assomption souverainiste de l'Etat. Les "*communautés de responsabilité*"² émergent au niveau tant interne, international que transnational. D'où l'idée de l'ingérence sécuritaire. Plus précisément l'argumentaire retenu ici tente d'attester l'hypothèse globale d'une étatisation/ "*souverainisation*" historique qui se nourrit d'une «logique de situation» sécuritaire spécifique au Cameroun.

L'analyse de la conjoncture sécuritaire s'inscrit de manière forte dans la trajectoire de la crise de la territorialisation de l'ordre politique de l'Etat camerounais; crise qui conduit vers une "*transformation d'état*" de l'ordre sécuritaire national. Le champ conjoncturel d'interprétation des mutations sécuritaires s'organise autour de la mise en exergue des arènes politiques, stratégiques et politico-tactiques sur lesquelles se réorganisent la sécurité des hommes et des biens. Ces arènes sont des sites de l'activité sécuritaire interactionnelle et transactionnelle d'une pluralité de "*communautés de responsabilité*". L'étude s'insère ainsi dans une multipolarité analytique pouvant comprendre le pôle conjoncturel (conjoncture de la territorialité et de la souveraineté) ; le pôle démultiplicatif ou pluralisant (pluralité des relais para-étatiques de sécurité et interactions diverses qui s'instaurent entre ceux-ci) et le pôle transformationnel ("*transformation d'état*" de la donne sécuritaire nationale). L'analyse est une sociologie d'accompagnement des transmutations sécuritaires nationales ou, si l'on préfère, une "*sociologie des processus en cours*" visant en fin de compte l'intelligible appréhension du "*changement*" en tant que "*processus de mutations sociales et politiques*" (SINDJOUN, 1999 : 1-7). C'est en effet au travers d'un tel enserrement analytique que le champ de la conjoncture sécuritaire est susceptible d'éclairer sur les ruptures, les repositionnements et les réinventions socio-politiques à l'œuvre dans la dynamique politique et sociale nationale.

I - DEMONOPOLISATION ETATIQUE DE LA VIOLENCE ORGANISEE, CONJONCTURE SECURITAIRE ET DE - SOCIALISATION

La démultiplication des centres d'exercice de la violence organisée est au fondement de la conjoncture sécuritaire relativement fluide qui caractérise en ce temps national post-autoritaire/totalitaire la cité politique camerounaise. Elle est un indicateur de la démonopolisation étatique de la violence et de l'imposition fiscale des populations eu égard au fait que la coercition privée s'affirme globalement comme un moyen de procéder à des prélèvements et à des extorsions. Le double monopole qui est au fondement du processus

d'étatisation - monopole de la violence et monopole de l'imposition (ELIAS, 1996 ; SCHUMPETER, 1972) - se trouve ainsi mis en crise à travers "la capillarisation de la violence" et la sortie des prélèvements fiscaux des circuits étatiques (CHOUALA, 1999a). Le champ étatique camerounais est en tout cas, dans la conjoncture globale de la déchéance des souverainetés (BADIE, 1999)³, marqué par "l'émancipation extra étatique des acteurs sociaux" (SINDJOUN, 1999). C'est la construction de la conjoncture sécuritaire en conjoncture de souveraineté/d'étatisation ; conjoncture en tant que moment de fluidité critique qui marque sinon un passage du moins une "transformation d'état" (DOBRY, 1992). Le grand banditisme et la grande criminalité qui sont les principaux registres de déclin de la conjoncture sécuritaire affectent le champ politique et procèdent à l'érosion des assises de la légitimité étatique en ce sens qu'ils frappent le noyau dur du "pacte social" : la sécurité des hommes et des biens au nom de laquelle les individus consentirent à la déposition de leur liberté aux pieds du Léviathan (HOBBS, 1983). Une lecture un tant soit peu opératoire du phénomène de grand banditisme et de son corollaire qu'est l'insécurité ne saurait donc faire l'économie d'une interprétation en termes de délitescence, décomposition et recomposition "réaliste" du lien social et politique à l'œuvre à l'intérieur des convulsions sécuritaires. Mais au préalable, il conviendrait de procéder, pour une intelligibilité on ne peut plus accrue, à une restitution phénoménologique de l'insécurité ; c'est-à-dire la mise en exergue de ses figures et arènes d'expression.

I - 1. PHENOMENOLOGIE DE L'INSECURITE : L'ENCAPSULATION DE L'ETAT PAR LA GRANDE DELINQUANCE

La pertinence de la restitution phénoménologique dans le champ philosophique fortement dominé par la normativité transcendantale découle sans doute de son bénéfice positiviste. En tant qu'objectivation du phénomène, détermination de l'être à partir du paraître, la phénoménologie peut être le modèle d'intellection appropriée pour rendre compte de l'insécurité dans toute la splendeur de sa manifestation sociale. "La méthode phénoménologique, écrit M. CORVEZ, est une tentative pour saisir les réalités dans leur lumière propre, irrécusable" (CORVEZ, 1966 : 3). Faire une phénoménologie de l'insécurité c'est tenter de la saisir, mieux de restituer aussi fidèlement que possible ses figures et arènes sociales d'expression. Il s'agit, convient-il de le préciser, d'une phénoménologie qui ne s'embarrasse point de se dédoubler d'une espèce d'ontologie/archéologie du phénomène. La préoccupation à ce niveau est de voir ce qui fait être l'insécurité ; ses racines ou mamelles nourricières, ses ressources de vivification et les manières dont elle affecte le lien socio-politique.

I.1.1. L'insécurité : données et figures sociales

Une perspective globale d'appréhension du phénomène insécuritaire laisse apercevoir qu'il y a au Cameroun comme une tripolarisation de la donne insécuritaire qui s'articule autour de trois sites relativement discontinus et qui est animée par trois principaux acteurs. Il y a d'abord un acteur étatique, le Nigeria qui exerce une pression démographique et militaire sur le Cameroun sur le long des six mille kilomètres de frontière qu'il partage avec ce dernier ; il y a ensuite un acteur nationalitaire s'étant auto-construit en mouvement d'émancipation politique⁴ et qui sévit dans les provinces anglophones ; enfin il y a un acteur criminel et transnational qui opère sous la forme des réseaux de grand banditisme et qui sévit dans le nord du pays - "*coupeurs de route*" - et dans les grandes agglomérations urbaines - les multiples gangs armés. La dissémination à l'échelle nationale de la donne insécuritaire a fait dire à J.M. BALENCIE et A. DE LA GRANGE que "*Le Cameroun apparaît comme un pays vulnérable, en proie à une grave crise politique. Celle-ci est provoquée par les ratés de la démocratisation et le réveil de certaines spécificités (ethniques, linguistiques, géographiques). Il est également frappé par une forte montée de l'insécurité qui touche les grandes agglomérations, mais qui s'avère surtout préoccupante dans l'extrême nord du pays, théâtre d'une situation conflictuelle*" (BALENCIE et DE LA GRANGE, 1997 : 325). La dégradation sécuritaire a en tout cas atteint un seuil critique dans les grandes agglomérations du pays où "*les bandes de malfrats*" - terminologie officielle des gangsters - sèment la terreur et distribuent, avec rodomontade, agressions, extorsions, viols, décapitations et meurtres.

L'insécurité due aux violences urbaines (CAHIERS DE L'UCAC, 1998) touche indistinctement la majorité sociale. Le grand banditisme est la source principale des violences qui précarisent le champ socio-étatique. Il combine rapines, extorsions et opérations de braquage d'envergure nécessitant une minutieuse organisation, la mobilisation d'un arsenal militaire adéquat et une reconnaissance/infiltration préalable des milieux "*visités*" par les entrepreneurs criminels. La banalité des actes de cambriolage, de vol et d'agression n'a d'égal que leur généralisation et leur inscription dans toutes les séquences temporelles : les forfaits sont commis de jour comme de nuit, de manière à la fois dissimulée et ouverte. L'histoire de la quotidienneté camerounaise est ainsi une histoire des mille et une sorties des ravisseurs et des tueurs téméraires et impénitents (BOUTE, 1998). Une brève rétrospective de l'actualité permet d'indiquer quelques forfaits dont l'exécution, renvoyant aux scènes et exploits de "*Rambo*", pourrait relever des "*jeux tendus*" propres à la sociologie des crises politiques de M. DOBRY ; c'est-à-dire des jeux qui s'inscrivent dans "*tout contexte d'interaction dans lequel les coups échangés - conjugués aux divers éléments du contexte physique immédiat de l'interaction - déterminent directement les transformations de la situation des protagonistes*" (1992 : 177). Ainsi les victimes du grand banditisme, dépouillées de leurs biens, s'installent pour la plupart dans le

dénouement et la psychose insécuritaire tandis que les auteurs des forfaits réalisent des gains matériels, voire un reclassement social.

A Douala, au début du mois de décembre 1998, un groupe de bandits a fait fortune dans un domicile situé dans le quartier dit Bonabéri : *"Avec un rare culot, les sinistres visiteurs s'installent dans la maison et entreprennent de boire de l'alcool trouvé au salon, en attendant l'arrivée de la maîtresse de la maison. Aux environs de 22 heures, Madame débarque. Elle est à son tour maîtrisée, puis "priée" de remettre argent et bijoux. Les gangsters empochent alors 1.100.000 francs CFA indique-t-on de sources policières. Avant de s'en aller les quatre bandits s'emparent des appareils musicaux et plusieurs autres effets puis chargent le tout dans deux véhicules appartenant à la famille : une mercedes 300 E (...) et une Opel Fontera Sport"* (CAMEROON TRIBUNE, n°6752/3041 : 6). Toujours dans la même ville, au lieu dit Ndokoti, un *"hold up"* sanglant a vu un groupe de gangsters s'emparer de plusieurs millions de francs dans une banque : *"Le film de l'attaque, quatre gangsters, armés de fusils de guerre, débarquent à la BICEC de Bassa. Le temps d'un éclair, ils neutralisent tout le monde, y compris les militaires de faction. Puis disparaissent avec un sac plein d'argent. Selon les témoins, vingt minutes à peine ont suffi aux bandits pour boucler l'opération"* (CAMEROON TRIBUNE, n°6685/2974 :3). Une autre opération des gangsters dans la même ville a ravi près de quarante millions de francs CFA aux établissements ARNO. Pareils actes sont d'une grande récurrence et touchent aussi bien les domiciles privés, les établissements de commerce, les officines que les édifices publics. Aussi bien à Douala que dans la plupart des *"lieux centraux"* camerounais, des *"gangsters professionnels écument la ville"* (CAMEROON TRIBUNE, n° 6685/2974 : 3).

Les *"hold - up"* sont des *"jeux"* de notoriété sociale : chacun en a subi, peut en subir ou en être témoin à tout moment. Psalmodies que les *"correspondants"* ou *"reporters"* des différents médias débitent de manière monotone, concerts de banalités offertes par la presse locale, litanies des pouvoirs publics soucieux de restaurer l'ordre public, les actes de vol et de viol tissent la quotidienneté aussi bien urbaine que rurale. Ils se sont taillés une surface d'irruption dans les conversations routinières et sont intégrés dans les registres variés des transactions sociales. Le brigandage est sorti de l'exceptionnel, du marginal, de l'inédit pour s'inscrire dans *"l'ordre de la banalité"* en tant que *"ce qui est attendu, parce qu'il se répète sans grande surprise, dans les faits et gestes de tous les jours"* (MBEMBE, 2000 : 137). Le brigandage fait l'objet d'une routinisation, voire d'une normalisation, avec ses places fortes, ses territoires bien délimités et vivant en pleine autonomie à l'intérieur de l'espace étatique. Ainsi au cœur du siège des institutions républicaines camerounaises, Yaoundé, s'est construit pour les urbains tout un *"territoire de l'altérité"* baptisé sous le nom édifiant de *"Immeuble de la mort"* : bâtiment public inachevé et abandonné à l'intérieur duquel les bandits retrouvaient refuge sous le regard des *"forces de l'ordre"*. De même des quartiers comme Ntaba à Yaoundé ou Ndokoti à Douala étaient réputés à une époque pas très lointaine comme étant des territoires extra-républicains, hors-la loi.

La vulgarité du brigandage conçu à la lumière d'un *"jeu tendu"* a profondément atteint le psychique des individus et affecté les représentations sociales des populations terrorisées. Il y a au sein de celles-ci une prévalence de la résignation face à la stupeur créée par les distributeurs de violence. Dans les rues camerounaises il n'est pas très conseillé de courir après un voleur si on veut avoir la peau sauve. Dans la plupart des cas on se soumet en victime résignée à l'*"arraisonnement"* financier des malfaiteurs, on se comporte en spectateur résigné devant son dépouillement de tout nécessaire : argent et biens divers. Au total, les actions d'extorsion, en tant que *"coups directs, correspondent à des lignes d'action qui, par elles-mêmes, du seul fait de leur occurrence, modifient"* (DOBRY, 1995 : 175) le confort psychique et social des victimes qui se rencontrent à toutes les échelles sociales.

Des rapineries à travers lesquelles il s'exprimait essentiellement, le banditisme s'est très vite transformé pour prendre aujourd'hui la forme de cartels et/ou de réseaux transétatiques plus ou moins structurés. Par ailleurs en se renouvelant infiniment le grand banditisme connaît une transformation de structure ou d'état. Il s'est constitué en véritable *"empire du souterrain"*. A l'instar de l'*"empire de la cocaïne"* que décrivent A. et H. TOFFLER le gangstérisme *"dispose de plus en plus de pouvoir, de richesses et de prestige que bon nombre de pays (...). Il (...) possède une armée, des agences de renseignements et des services diplomatiques [voire des think thank] plus puissants que ceux de nombreux pays"* (A. et H. TOFFLER, 1991 : 529). On peut ainsi comprendre pourquoi les nouveaux groupes de pouvoir et de domination que constituent les gangs armés vont de plus en plus, comme au Cameroun, à l'assaut des éléments de pouvoir autrefois entre les mains des seuls Etats souverains : armes, munitions, coercition, imposition etc. Le gangstérisme en cours de dispersion dans la cité urbaine de Yaoundé est un site privilégié d'observation de la mise en cible des symboles de l'Etat dans les stratégies des hors-la-loi.

Ainsi dans la nuit du 12 au 13 janvier 2000, la place forte de la police camerounaise, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) fit l'objet d'un cambriolage circonscrit à la direction de la police des frontières. Dans la nuit suivante - du 13 au 14 janvier -le Ministère de la défense subit également une attaque similaire : *"cette attaque, d'une rare audace, commente la presse locale, effectuée au cerveau même de notre système de défense fait suite à une autre (...) qui [est survenue] à un lieu tout aussi stratégique, la Délégation générale à la Sûreté Nationalé"* (MUTATIONS, n°293 : 5). Au courant de la même semaine, un des symboles vivants de la sécurité nationale au Cameroun, l'ancien directeur de la sécurité présidentielle redevenu patron de la police, Pierre MINLO'O MEDJO eut à essuyer un *"braquage"* et fut dépouillé, selon les indications non démenties de la presse non - gouvernementale d'*"un coffre fort blindé. Le genre qui laisse émettre du gaz lacrymogène instantanément lorsqu'elle est entre des mains inexpertes. C'est le genre de coffre-fort qui contient rarement moins de 50 millions "*⁵ (LE MESSAGER, n°107 : 8). Plusieurs autres ministères connurent vers la fin de l'année 1999

des actes de cambriolage, notamment les cabinets des ministres : le Ministère de l'Economie et des Finances (JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, n°292 :107), le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Education Nationale, celui des Postes et Télécommunications sans oublier les locaux de la Fédération Camerounaise de Football (Fecafoot) situé dans le sous-sol du stade Omnisports Ahmadou AHIDJO où près de huit millions de francs auraient été emportés (MUTATIONS, n°136 : 5). Au total les arènes d'expression du grand banditisme se sont considérablement diversifiées et traversent aussi bien le monde domestique (domiciles privés), l'espace public (marchés et établissements industriels et commerciaux) que le monde de l'Etat (ministères et autres bâtiments publics). Le gangstérisme est désormais un phénomène transversal qui connaît une asymptotique amplification.

En plus du gangstérisme l'insécurité intègre aussi la figure de la grande criminalité. La montée sociale du crime est un fait marquant de l'actuelle conjoncture sécuritaire nationale. Le meurtre connaît une vertigineuse ascension sociale et ne semble trouver de réponse que dans l'alarmisme, l'indignation ou le haussement des épaules. "*// a été retrouvé mort dans tel endroit monsieur tel...*" est une psalmodie que distillent tout simplement comme en passant les ondes nationales. Des enfants tués à l'instar du jeune BANLOCK NYOBE à Douala le 11 octobre 1996 (CAMEROON TRIBUNE, n°6690/2979 : 3), décapités comme les trois enfants du quartier Emana le 25 décembre 1999, des hommes d'église assassinés tels Mgr Yves PLUMEY (NGNIMAN, 1993 : 143 et s.) et le révérend Père Engelbert MVENG⁶ sont quelques clichés saisissants de l'insécurité qui s'est incrustée dans la quotidienneté. L'insécurité et les meurtres atteignent leur point paroxystique au mois de février 2000 : Le magistrat Louis NDZIE est abattu à son domicile dans un quartier se situant dans la périphérie de la présidence de la république camerounaise. Une semaine après cet assassinat, dans le même quartier, le trésorier payeur général du sud à Ebolowa Anatole BANGOMB BANGOMB est à son tour liquidé par des hommes armés. Au courant du même mois une jeune fille est enlevée, assassinée puis complètement disséquée au quartier Biyem-Assi à Yaoundé. Ces quelques faits ne constituent en réalité que la partie visible de l'iceberg que représentent les suppressions banalisées des vies humaines dans les grandes agglomérations camerounaises.

L'insécurité s'exprime aussi ici sous la forme des incendies qui n'épargnent pas des lieux hautement sensibles et symboliques. Ainsi, à la fin du mois de mars 2000, à Bastos, " quartier dans lequel vivent les apparatchiks du régime et la quasi totalité des personnels diplomatiques (...) généralement avare d'événements insolites ou tristes "*parce que*" la sécurité et la méfiance y sont de rigueur", la résidence du Ministre de la défense Ahmadou ALI prit feu (LA DETENTE, n°007 :3). Dans la même séquence temporelle, le 14 mars précisément, une presse libre a signalé un "incendie dans la chambre de Paul BIYA (...) qui s'est réfugié dans une pièce de fortune" (LA NOUVELLE EXPRESSION, n°644 :3). Ces incendies sont sources de précarité et d'incertitudes d'autant plus qu'ils s'avèrent

inexplicables. Le Président Paul BIYA prendrait très au sérieux ces signes marqueurs d'un " temps qui s'agite " : " BIYA aime bien consulter les oracles et d'autres diseurs de bonne aventure. D'anciens collaborateurs le disent superstitieux et plus que sensible à certains phénomènes, particulièrement ceux qui semblent relever du paranormal et de la métaphysique. Il n'y a pas longtemps, un incendie tout aussi inexplicable s'était déclaré chez Benaë MPECKE, son chef d'état-major particulier qui réside aux portes du Palais. Et ça fait beaucoup " (LA NOUVELLE EXPRESSION, n° 644 : 3). Ces incendies à répétition atteignent leur point paroxystique le 18 février 2001 lorsque « l'une des soutes du Quartier Général de Yaoundé [prit] feu [le 18 février 2001] au petit matin » (CAMEROON TRIBUNE, n° 7291 /3580 : 15-17). Les explosions du Quartier Général ont fait circuler une « sale air de la peur » (L'ACTION, n°212 : 12-14) aussi bien au sein de la population que dans les milieux militaires (LA NOUVELLE EXPRESSION, n°779 : 2-3). Avec l'incendie du Quartier Général, l'insécurité et l'incertitude atteignent le centre névralgique de l'Etat. L' hypothèse d'un sabotage criminel est d'ailleurs restée de l'avis de la plupart des experts des milieux de la défense camerounaise, la piste la plus à même de fournir une explication plausible à l'incendie. Cette hypothèse a été prise très au sérieux par la présidence de la république qui va la confirmer dans un communiqué de son Secrétaire Général paru dans le quotidien gouvernemental le 9 avril 2001 : « La Commission d'Enquête judiciaire sur l'incendie de la Soute à Munitions au Quartier Général instituée par décret n°2001/064 du 12 mars 2001 a rendu les premières conclusions suivantes : 1. L'incendie procède d'une main criminelle ; 2. L'enquête a mis en évidence un déficit de munitions de tout calibre ; 3. La commission a relevé une négligence et un laxisme dans les mesures de sécurité. Le président de la République, chef des Armées, assure les Camerounais que toutes les dispositions appropriées ont été prises pour renforcer la sécurité et garantir l'efficacité opérationnelle de nos Forces Armées » (CAMEROON TRIBUNE, n°7325/3614 : 2) Ce communiqué présidentiel met dans une certaine mesure en exergue le caractère clivé de la hiérarchie politico-militaire de l'Etat parce qu'il se situe aux antipodes des conclusions de la Commission d'enquête mise sur pied par le Ministre d'Etat délégué à la présidence chargé de la Défense Amadou ALI au lendemain de l'incendie et présidée par le Chef d'Etat-Major des Forces Armées Camerounaises Pierre SEMENGUE ; commission qui a semblé minimiser la piste d'un complot visant la sûreté de l'Etat. « La situation actuelle au sein des forces armées, comme dans l'ensemble du pays ne me permet pas de penser a priori à un acte criminel », avait alors affirmé Amadou ALI au lendemain de l'incendie de la poudrière (CAMEROON TRIBUNE n° 7291/3850 : 17).

Somme toute, à partir de ces quelques données indiquées, il est à remarquer que l'insécurité traverse l'ensemble du champ socio-politique. L'insécurité et la violence sociales connaissent une dynamique d'intensification qui structure la conjoncture sociopolitique avec les stratégies de déperdition de la légitimité de l'Etat qu'elle favorise. Avant d'approfondir la discussion dans cette direction, il convient d'approcher ce qu'on

pourrait désigner, dans la phraséologie de A. MBEMBE (1999) " *le principe de raison* " de l'insécurité.

I.1.2. Archéologie du phénomène insécuritaire : un mouvement long

La tentative de remontée aux sources/fondements du phénomène insécuritaire est ce qui est ici désignée archéologie. Dans les limites de cette recherche, l'archéologie fait l'objet d'une réappropriation qui l'inscrit dans une mise en exergue " *du temps long des mouvements en cours* " au Cameroun dont la conjoncture de transition politique est marquée par " *l'émergence dans l'espace public d'acteurs politiques inédits (...) la prolifération de rationalités sociales inattendues (...) la mise en place de technologies et dispositifs originaux dont le but est de régler la conduite des individus et rendre possible de nouveaux modes de constitution de la propriété privée et de l'inégalité*" (MBEMBE, 1999 :1).

Le discours institué attribue de façon péremptoire un fondement politique à l'insécurité en vertigineuse diffusion dans l'ensemble du corps social. Le détournement de l'Etat de sa fonction distributrice des utilités de survie serait au fondement des logiques diversifiées de " *sortie de l'Etat* ". L'Etat discriminatoire dans l'offre des prestations sociales légitimes, c'est en quelque sorte, " *l'Etat en dissidence*" (CHOUALA, 1999) ou " *l'Etat autogéré* " : " *L'hypothèse de l'Etat autogéré signifie que le gouvernement est plus intéressé par le bien-être des agents de l'Etat qui le contrôle de facto, que par celui de la population dans son ensemble*" (AZAM, 1995 :76). Face à une pareille conjoncture de monopolisation, de confiscation des subsistances et des rentes par les configurations incrustées dans l'appareil de l'Etat, les laisser pour-compte des préoccupations ou des allocutions étatiques des utilités de survie s'orientent vers des voies marginales et désinstitutionnalisées d'accès sinon au mieux-être du moins au bien-être social (ELA, 1994). Ce discours qui s'abreuve à la source de l'idéologie de " *l'Etat-providence* " est sérieux à plus d'un titre : l'essoufflement des économies d'allocation, accentué par le dilettantisme gestionnaire des " *potentats postcoloniaux*" débouche sur une délitescence des liens sociaux et des systèmes de régulation traditionnelle de l'Etat (GUEYE, 1996 :5-23) ; délitescence qu'aucune autorité politique ne saurait enrayer par une baguette magique. Une sociologie des acteurs criminels est d'ailleurs très édifiante à ce niveau, où on constate que les " *malfrats*" sont jeunes, citadins, sans emplois et plus ou moins scolarisés (TOULABOR, 1996 : 116-125 ; MENGUE, 1998 : 61-74). Toutefois, la lecture du phénomène insécuritaire en termes uniquement politiques s'avère de plus en plus insuffisante pour une intelligibilité accrue du phénomène. Cette lecture est doublement courte : d'abord parce qu'elle rend difficilement compte de l'implication et de la participation des jeunes sortis des milieux aisés dans les coalitions sociales de crime ; ensuite parce qu'elle fait comme si un Etat, quel qu'il soit,

pouvait offrir de l'avoir à l'ensemble de ses citoyens. L'avènement d'un tel Etat en tout cas se fait encore attendre. La conjoncture sécuritaire peut et doit s'inscrire dans un temps long qui est celui de la relative absence de croisement, de chevauchement ou d'osmose entre puissance sociale et pouvoir politique.

En effet, le fondement de l'insécurité doit être situé dans une perspective plus froide dans le déséquilibre observable entre les dynamiques de la puissance sociale et la capacité d'ordonnement du pouvoir visiblement peu apte à se réinventer pour s'adapter à la complexification sociale. Il conviendrait de convoquer le genre d'analyse que mène G. RUFFOLO (1988) pour rendre compte des *"fluctuations géantes de l'Occident"* : le pouvoir est en cours de submersion par la puissance. Si la puissance sociale peut s'entendre ici de l'ensemble des pulsions innovatrices de la société et le pouvoir la capacité d'ordonner, d'orienter et de diriger ces pulsions, la scène sociale camerounaise offre une conjoncture d'augmentation sans cesse de la puissance - pulsions innovatrices - et une quasi-incapacité du pouvoir à remplir sa fonction de régulation, à coloniser la synergie sociale. Dit autrement il y a crise de la maîtrise étatique de la dynamique sociale qui *"n'est ni lisse, ni unilinéaire. Elle pointe vers plusieurs débouchés à la fois. Elle participe, en outre, d'échelles de temps multiples et prend la forme de fluctuations et de déstabilisations parfois brutales, d'accélération et d'inerties apparemment désordonnées, mais qui combinent en réalité plusieurs régimes de changement : stationnaire, dynamique, volatile, voire catastrophique"* (MBEMBE, 1999 : 1). Dans une telle conjoncture de la dynamique socio-politique, il est à constater, dans le cas camerounais, que le pouvoir tente toujours de s'imposer sous la figure du commandement alors que précisément il est de plus en plus en question de gouverner, de parlementariser. Le pouvoir africain, note d'ailleurs à cet effet J.J. KABAYA *"correspond à une sorte de dispersion, de fragmentation sociale, le pouvoir devient une notion effritée, discrète"* (1986 : 25).

Le fondement de l'insécurité est aussi à situer dans une large mesure dans la perversion qui a accompagné l'émergence de la société civile dans les post-colonies post-totalitaires en général et au Cameroun en particulier. Au lieu de voir la consolidation, à la faveur de l'implosion des monolithismes, d'une *"société pacifiée et policée, où les affects et les pulsions maîtrisées, l'auto-contrainte et l'échange des bonnes manières remplacent graduellement la violence physique et à l'état brut"* (MBEMBE, 1999 :29), la société civile a plutôt vu la simple constitution et l'*"existence d'associations autonomes évoluant hors de la tutelle étatique"* (MBEMBE, 1999 : 29). Les coalitions sociales qui se forment à la faveur de l'ouverture du champ politique ne jouent nullement pour la plupart le rôle d'intermédiaire entre la société et l'Etat : nombre d'entre elles sont sub ou para-étatiques. S'établissant et fonctionnant hors de la tutelle étatique, ces coalitions sociales s'arment, se militarisent et procèdent à l'instauration d'ordres spécifiques à l'intérieur de l'ordre national : ordre de l'extorsion, ordre de la violence, ordre du meurtre etc. Ainsi des réseaux d'escrocs irradiant les sites de concentration de l'avoir et procèdent à la codification, à l'instar des *feymen*"

camerounais, de règles du jeu inédites de l'échange et de l'accumulation ; des coalitions de criminels érigent des forteresses de fructification du trafic des biens illicites ; des associations et continuum de malfaiteurs procèdent à la banalisation/normalisation des activités délictueuses (BAYART, ELLIS, HIBOU, 1997). Bref l'insécurité se nourrit de la sortie de l'Etat officiel.

" *La fin des territoires* " (BADIE, 1995), avec sa crise de la territorialisation du pouvoir politique, est une dimension amplificatrice de la conjoncture sécuritaire. Les réseaux de " *malfrats* " et de criminels sont de plus en plus transnationaux. L'osmose aujourd'hui réalisée entre les territoires n'a d'égale que la porosité des frontières et l'existence d'une pluralité de zones grises à l'intérieur ou en lisière des Etats (BENNAFLA, 1999 : 25-49). Au Cameroun ressortissants tchadiens, congolais, nigériens, rwandais sont de plus en plus parmi les principaux disséminateurs de la violence et de l'insécurité tant urbaines que transfrontières. Selon J.M. BALENCIE et A. DE LA GRANGE, *"on estime ainsi entre 500 et 700 le nombre "d'irréguliers" tchadiens (déserteurs de l'armée, partisans d'Abbas Kotto ou militants du MDD) implantés aux abords du Lac Tchad, du Cameroun (...). Mais souvent leur incursion au Cameroun se limite à razzier un village afin de s'y approvisionner à bon compte. Leur zone de prédation s'étendent des rivages du Lac Tchad jusqu'au parc naturel de Waza, au nord de Maroua, en passant par Kousseri et Logone Birni (...). A ces bandes de dissidents mi-rebelles mi-criminelles, s'ajoutent des bandes de "coupeurs de route" n'ayant plus rien de politique"* (1996 : 331). C'est en effet ici le lieu de procéder à une relativisation de l'apolitisme qui domine les manières d'appréhender les stratégies sociales marginales, délictueuses et violentes d'accès aux utilités de survie. La montée vertigineuse du banditisme tant national que transnational est tout aussi bien une technologie de *"revanche du bas"* (BAYART, TOULABOR, MBEMBE, 1992) sur les formes d'organisation sociopolitique taillées à la mesure des potentats. C'est l'intervention du *"bas"*, des *"marginalisés"* dans la sphère des utilités publiques de jouissance à travers la contre affirmation (légitimiste?) du vol, des extorsions, des braquages, des meurtres etc. A travers le grand banditisme le peuple s'inscrit contre les *"privations relatives"* ; les raretés orientées et canalisées. C'est peut être là l'une des clés explicatives de l'irruption inédite dans les rapports de force politiques d'une force urbaine juvénile avec sa culture martiale, de l'obsénité/vulgarité, du meurtre, en somme une culture négatrice des valeurs civilisatrices incarnées par l'Etat. Est ainsi bel et bien devenue problématique la lecture dissociante du banditisme de toute coloration politique pour n'en faire qu'une question liée à des motivations matérielles des malfrats. Parce que le banditisme, dans la plupart des cas, et surtout dans nos sociétés africaines, parle le langage de la faillite de l'Etat dans sa fonction de garant de la répartition équitable des richesses publiques, de son incapacité à réduire le chômage et le désœuvrement des couches juvéniles et vulnérables, il devient de plus en plus difficile d'extirper le banditisme du champ de la revendication politique. Si le banditisme n'est pas un fait ou un acte politique, il est une dérivation politique. Encore que

le banditisme touche à la sécurité des citoyens qui est au fondement du *"pacte social"* ainsi qu'à l'exercice de la violence publique qui relève du monopole étatique. Dans le banditisme on est en plein processus de construction identitaire ; une identité des marginalisés et autres laisser pour-compte. Les bandits se constituent en *"hérauts identitaires"* qui vont à l'assaut de l'instrument de pouvoir autrefois entre les mains des configurations dominantes.

Les ressortissants étrangers, réguliers ou non, parce qu'ils proviennent pour la plupart de pays convulsés et éclatés par des *"guerres fauves"* sont les principaux fournisseurs en armes et munitions des coalitions criminelles locales ; sans oublier, à l'instar de ce que J. ROSENAU nomme la collusion entre le monde des Etats et le monde multiculturel, les accointances diverses entre les bandes de malfrats et ce que le discours officiel camerounais nomme *"certains éléments véreux des forces de l'ordre"* (BEHALAL, 2000). Dans une de ses livraisons du mois de mars 2000, le journal satirique LE MESSENGER - POPOLI (n°648) a annoncé *"plus de 100 feymen étrangers arrêtés"*. Dans cette centaine d'arrestation qui constitue la moisson de l'*"opération commando"* lancée contre l'insécurité dans les dix provinces, le journal annonce que les Nigériens ont été appréhendés *"pour trafic de chanvre indien et contrefaçon des pièces bancaires (...), la majorité de tchadiens a été prise dans des opérations de braquage et de vol de véhicules (...), quant aux Rwandais, le circuit des armes semble être leur dada"*. C'est la transnationalisation de la donne insécuritaire du fait de la grande fluidité qui caractérise les mouvements des entrepreneurs criminels.

La *"transnationalité des acteurs"* (CHARILLON, 1995 :99) favorise l'émergence de réseaux de gangsters qui procèdent à des combinaisons soit ad hoc soit structurelles de leurs stratégies, moyens et canaux d'action. L'action criminelle s'appuie aujourd'hui de manière forte sur les *"paramètres déterritorialisés"* comme l'attestent les technologies nouvelles utilisées par le grand banditisme au Cameroun : *"Pistolet automatique, cellulaire, VX "...pour un travail rapide et soigné"* (MUTATIONS, n°327 : 9). A travers le grand banditisme on voit comment *"La vocation de plus en plus transnationale d'acteurs non-étatiques revendiquant la liberté de poursuivre leurs activités par - delà les frontières ne peut que se heurter de plein fouet à la logique des Etats"* (CHARILLON, 1995 :99) qui ne font pas preuve de beaucoup de flexibilité pour répondre efficacement à l'essor des activités transnationales. En tout cas les réseaux souterrains semblent de plus en plus aujourd'hui discuter à l'Etat son principe de légitimité.

L'heure est pour tout dire à la professionnalisation du métier de criminel ou de bandit/gangster. La professionnalisation du métier de *"malfrat"* est socialement incarnée au Cameroun par la figure du Feyman : *"homme vite et mal enrichi, usant de façon bruyante et inconsidérée de sa fortune acquise tout le monde le sait, par des procédés en marge de toute légalité, si tant est qu'il existe encore une légalité"* (MUTATIONS, n°327 : 7). Le *"feyman"* est le symbole du processus inédit de civilisation du crime à partir de l'excision de

son élément grotesque , déshonorant. La civilisation des mœurs criminelles, c'est l'élégant auto-ornement par les criminels de tous les signes et autres attributs de prestance sociale : *"Souvent jeunes, le crâne rasé, le costume rigide, le parfum envahissant, le regard dissimulé derrière des lunettes sombres, la voiture insolente, la main armée d'un téléphone portable choisissant, comme par hasard de sonner devant des témoins à des moments et lieux bien précis. Car la doctrine de la "feymania" s'inspire beaucoup du m'as-tu vu (...) Se présenter comme "feyman" c'est induire que l'on a beaucoup d'argent ... "*⁷. Le succès du processus de civilisation de la criminalité pourrait s'illustrer au Cameroun par la surface de respectabilité et d'admiration sans cesse grandissante que la *"feymania"* a acquise dans les milieux sociaux. Cette activité criminelle est devenue une utopie mobilisatrice pour une jeunesse en crise de repères. L'éthicisation de la criminalité trouve son achèvement dans la construction sociale de *"l'équilibre laudatoire"* : *"équilibre d'échange volontaire où les donateurs achètent des approbations, définies largement comme les marques de supériorité sociales données par le bénéficiaire du don. Chaque individu se trouve alors pris dans un réseau de relations de supériorité ou d'infériorité par rapport aux individus qu'il rencontre régulièrement dans sa vie quotidienne. Il reçoit des approbations pour des dons qu'il reçoit"* (AZAM : 1995 : 11). Si les criminels et autres *"malfrats"* jouissent d'une position sociale d'abondance matérielle et pécuniaire, on comprend la facilité avec laquelle ils procèdent à la construction de leur distinction sociale, de leur classement dans les configurations de ceux qui ont biens et qui se font tels qu'ils en aient suffisamment pour paraphraser E. NJOH MOUELLE (1988). Les configurations de *"malfrats"* construisent leur lien de sujétion dans l'acte de *"donner"* dans lequel se joue le positionnement social des individus. Donner, c'est jouir d'une position de transcendance, c'est se construire une image de paternité par rapport à celui qui reçoit. Et recevoir - lorsque le reçu ne se compose que des miettes de survie - c'est théâtraliser sa dépendance, son infériorité sociale par rapport au donateur. C'est par l'acte de donner que les criminels se construisent toute une *"société de cour"* (ELIAS, 1985) et s'offrent une surface sociale de considération.

Somme toute la professionnalisation du métier de criminel et la dynamique sociale observable de sa civilisation est ce qu'il ressort de la restitution phénoménologique du phénomène de gangstérisme. Ce mouvement a des répercussions majeures sur les assises traditionnelles de la socialité d'autant plus que la banalisation est la modalité subtile d'inscription de ce phénomène jadis marginal dans la quotidienneté. En tout état de cause la socialité est en crise. Elle convulse. Et dans cette convulsion se joue une réinvention du lien fondateur de la communauté.

1.2. "ANTHROPOSTRATEGIE" DE LA GRANDE CRIMINALITE : LA DE-SOCIALISATION

Le néologisme conceptuel "*anthropostratégie*" tente de désigner la mise en interaction dynamique et opératoire de la démarche anthropologique "*dans sa relation symbolique à l'objet et une symbolique inhérente à la configuration des objets*" (JEUDY, 1997 : 234) concernés par un processus d'objectivation et d'interprétation et l'analyse des conduites stratégiques en tant que mise "*entre parenthèses des institutions envisagées sous l'angle de leur reproduction sociale pour examiner plutôt comment les acteurs contrôlent de façon réflexive ce qu'ils font, et comment ils utilisent des règles et des ressources dans la constitution de l'interaction*" (GIDDENS, 1987). La combinatoire des approches qu'on tente de construire ici pourrait s'avérer un site d'une profondeur heuristique considérable en ce qui concerne la compréhension des répercussions et/ou des représentations sociales du phénomène criminel de même que les réponses sociales/populaires qui s'instituent en relation avec la reconstruction du lien social. L'"*anthropostratégie*" est une mise en exergue des représentations symboliques de la rapinerie généralisée et des stratégies populaires d'endiguement du fléau, leurs motivations et ressources.

1.2.1. Grand banditisme et grande criminalité : la dé-socialisation

Dans la théorie de la structuration sociale (PARSONS, 1949 ; PARSONS et al., 1961) inspirée du "*Gemeinschaft und Gesselschaft*" de F. TÖNNIES (1887), le processus civilisationnel apparaît tributaire du développement des liens de société. A la différence des liens contingents de communauté ceux de société requièrent des actes de volonté, de délibération, de participation et de transcendance. "*Les sociétés*, souligne H. SCHMIEGELOV, *sont définies par des buts et des objectifs, des droits et des obligations plutôt que par la simple identité. Dans les démocraties libérales, ces buts et objectifs sont fixés librement de commun accord et sont une expression de la liberté et de la responsabilité de tous les citoyens. Les principes de justice et de solidarité, les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont reconnus comme des liens de sociétés*" (1995 : 262). Si telle est la conception de la société, le moins qu'on puisse dire est que la criminalité ou le banditisme, en tant que déviance et rupture des liens de société, sont des éléments de sa dénégation. Le gangstérisme est un processus de dé-socialisation : il frappe au cœur du "noyau éthique commun" des sociétés ; noyau éthique dont les éléments constitutifs sont la fraternité, la solidarité, le respect, la justice, la concorde etc. A travers ses diverses modalités et technologies d'expression, l'activité criminelle liée au grand banditisme instaure une conjoncture favorable de retour à l'état de nature. A l'intérieur des "hold-up" et autres rapineries a cours tout un processus de délitescence du corps social ainsi qu'un affaïssement de ses assises symboliques. En effet le vol atteint la symbolique du partage en tant que principe socialisant. "*Prendre gratuitement*", et avec violence si nécessaire, contredit ce "*donner*" qui serait le fondement même de toute vie en société. Se

voir voler de ce qu'on aurait pu éventuellement donner n'est rien à côté du fait d'être dépouillé de l'en-soi et du pour-soi sans quoi on est rien. Le vrai vol serait cette véritable profanation sacrilège de l'identitaire" (SINGLETON, 1998 : 71). Si l'avoir peut participer du processus d'identisation parce que dans une certaine mesure on est par ce qu'on a, le vol s'avère alors bel et bien une atteinte ou une profanation de la quiddité ; c'est-à-dire ce qui fait qu'un être est soi-même. Ainsi au Cameroun les "agresseurs", lorsqu'ils sont "humains trop humains" laissent la plupart du temps après dépouillement leurs victimes en tenue d'Adam dans des contextes où la philosophie du nu oscille entre infra-humanité et érotisme (BIAYA, 1999 : 48-53). Il s'agit bel et bien là d'une atteinte ontologique.

Avec le gangstérisme et la criminalité, c'est la fin des hommes et le retour des "loups" : l'homme redevient "un loup pour l'homme" dans une conjoncture de réinvention anarchique des transactions sociales. La violence et la brutalité dominent désormais le mode de rapport à autrui. La société n'est plus cet espace civil et civique d'épanouissement harmonieux des individus dans un contexte où même le lieu domestique n'est plus une structure de sécurisation. L'humeur de " La cité " de Yaoundé donne la mesure de la transmutation de la polis d'un lieu de civilité et de partage à un lieu d'usage arbitraire de la violence dans la constitution des patrimoines privés conduisant à la diffusion sociale de la psychose : "La montée de la criminalité préoccupe au plus haut point les citoyens qui vivent désormais reclus, face à la dictature des bandes armées qui sèment la terreur dans les principales villes du pays" (LA CITE, n°36 :10). Toutefois la dé-socialisation n'est pas absolue. Elle est relative et a pour pendant une tentative sans cesse renouvelée de remontée dans la socialité.

I.2.2. La réaffirmation populaire du lien social : la mobilisation sociale contre le grand banditisme

Dans une perspective anthropologique de la relation symbolique à l'objet, le voleur ou le bandit symbolise le mal social et extirper ce mal social revient à éliminer le "malfrat". On le constate aisément dans ces propos d'un responsable du "Comité autodéfense" créé au quartier Bonamoussadi⁸ rapportés par un journal de la place : "Des bandits zigouillent des citoyens tous les jours (...). Nous à Bonamoussadi on a décidé de faire la guerre aux criminels et autres voleurs" (L'ACTION, n° 168 :11). Le responsable du "Comité d'autodéfense" ne s'embarrasse pas d'indiquer quelques méthodes d'action : "En début mars trois voleurs ont été surpris dans la nuit en train de transporter dans un pousse-pousse des marmites, des assiettes et beaucoup d'autres objets. L'un a fui et les deux autres ont été maîtrisés. On les a déshabillés et ils ont été conduits d'abord au lac, puis on leur a administré une bastonnade très sévère. Heureusement on ne les a pas tués". Il ressort clairement de ces propos que la bastonnade, voire la mise à mort des bandits, obéit

à la motivation de la restauration du noyau social et communautaire en vertigineuse délitescence.

La technologie de la (ré) affirmation populaire du lien social la plus usitée dans la société camerounaise est la justice populaire. La justice populaire pourrait, à juste titre, être considérée comme le "*reliquie d'un ethos populaire*" (SERAPHIN, 1999 : 11). La catégorie éliasiennne de *l'Habitus* est en effet très appropriée pour comprendre le consensus populaire autour des exécutions sommaires des individus socialement construits comme "*malfrats*", "*voleurs*" ou "*agresseurs*" "*L'habitus social [se] défini [t] comme ce que tout individu, si différent soit-il de tous les autres, partage avec les autres de sa société*" (ELIAS, 1991 :11). La réaction populaire à l'insécurité et au grand banditisme montre que, au-delà des distinctions sociales, les individus partagent tous le besoin de sécurité, de concorde/solidarité, de la possession des biens comme juste usufruit d'un labeur acharné, de jouissance de son avoir, bref un besoin d'humanité, d'honnêteté et de sécurité. Le "*pacte social*" reste encore l'utopie mobilisatrice et structuratrice de la volonté générale ; la modalité ultime et légitime de pacification du champ social. La répulsion viscérale du vol et des tueries est une réaction instinctive à la réification/infra-humanisation de l'effectivité sociale. Dans l'esprit de la justice populaire, le mis en cause «*est le symbole de cette unité sociale chaque jour mis à mal*» (SERAPHIN, 1999 :11). La justice populaire dénote de ce que "*le lien social est sacré*" (1999 :11) : et relève de la souscription des individus au principe de sécurisation étatique. C'est peut-être ici qu'il convient de rendre justice à S. SUR pour qui "*Tout indique enfin qu'il n'existe pas d'alternative prévisible à l'Etat, et que son rôle dans l'organisation comme dans la stabilité de la société (...) demeure irremplaçable*" (1994 : 882).

Par ailleurs, la grande délinquance, à partir du paradigme du quasi-équilibre, peut être un facteur de stabilisation sociale. Le quasi-équilibre induit une dialectique de l'équilibre et du déséquilibre comme productrice de la stabilité sociale. Car comme le souligne R. DAVAL, "*la stabilité du système est assurée par l'instabilité d'une partie des individus qui le composent comme l'unité de la société est assurée par la nature des conflits qui s'y développent*". C'est en partie grâce à l'insécurité ambiante que se met en branle une contre dynamique de sécurisation qui rime elle-même avec (re)socialisation. La conjoncture sécuritaire voit la redynamisation des actions et des stratégies de "*rechapage social*". Aussi bien l'Etat que ce qu'il faut continuer de désigner, en terme de pis-aller, la société civile s'activent dans la restauration sécuritaire. Ainsi est à l'ordre du jour dans la ville de Yaoundé la nécessité de décliner ses attributs de citoyenneté, d'exhiber ses marques de civilité dans toute posture, transaction et infiltration sociale. C'est la reconstruction du lien social ou la construction sociale/populaire de la souveraineté. La conjoncture sécuritaire voit l'émergence d'un avatar de souveraineté de moins en moins politique et de plus en plus sociale (BIERSTEKER et WEBER, 1996).

II - CONJONCTURE SECURITAIRE ET ETATISATION HISTORIQUE

La " *situation existentielle* " de la technologie classique de domination qu'est l'Etat souverain est ce qui se joue dans l'actuelle conjoncture sécuritaire camerounaise. L'exploration des perspectives socio-politiques à l'intérieur des convulsions sécuritaires en cours semble à tous égards le veau d'or d'appréhension des transmutations de la dominance dans les sociétés politiques en cours d'ébranlement par la crise du paradigme territorial (BADIE et BIRNBAUM, 1994 :189-203). Dans le double mouvement de désétatisation et de ré-étatisation qu'on observe de partout, des formules nouvelles de redéploiement territorial de l'Etat-pouvoir sont à l'œuvre tout comme se mettent progressivement en place des coalitions sociales soit de relais, soit de substitution à l'Etat qui prend l'eau de toutes parts. La conjoncture sécuritaire est-elle la phase la plus achevée de " *la fin des territoires nationaux* "? (BADIE, 1995 ; BENNAFLA, 1999 :25-49). Est-ce une pièce à conviction, une attestation du "monde sans souveraineté" qu'annonce B. BADIE (1999). L'hypothèse de la responsabilité ou des " *communautés de responsabilité* " va-t-elle définitivement se substituer à la souveraineté d'inspiration westphalienne ? (F. DENG, 1996 ; BADIE, 1999) Un fait est d'ores et déjà sûr : l'étatisation- et/ou la souverainisation - s'historicise, elle s'inscrit dans des « logiques de situation » qui constituent soit un prisme déformant pour les uns, soit un facteur de réinvention - réadaptation pour les autres. En tout état de cause, l'étatisation et la souveraineté connaissent, dans le cas du Cameroun, une " *transformation d'état* " fortement déterminée par les contraintes locales.

II-1. L'ETATISATION HISTORIQUE, " LOGIQUE DE SITUATION "

Que l'étatisation soit historique, cela voudrait précisément dire qu'elle n'est nullement une exogénéité imposée ou importée ; elle n'est pas simplement, dans le cas camerounais en particulier et tropical en général, une simple extraversion/greffe (BADIE, 1995 ; MENY, 1993). Et que l'étatisation historique soit la résultante d'une " *logique de situation* " voudrait souligner le fait qu'elle se met en forme en fonction de certaines " *contraintes* " contextuelles qui infléchissent lorsqu'elles ne les modifient pas, les " *buts* " et les " *finalités* " que vise l'Etat. (DOBRY, 1995 : 173-174). La logique de situation que peut représenter ici la dé-monopolisation de la violence organisée détermine largement la réinvention de la souveraineté qui ne saurait plus se définir à partir de l'illusion substantialiste qui fait d'elle l'autorité suprême de l'Etat.

II.1.1 Conjoncture des capacités régulationnelles de l'Etat et parcellisation de la sécurité publique

Le qualificatif de "boiteux" colle bien au *Léviathan* tropical en général et camerounais en particulier. Que le *Léviathan* soit "boiteux" voudrait ici souligner l'incapacité de celui-ci à se prévaloir du double monopole qui fonde la souveraineté et l'exclusivité des compétences qui autorise l'autonomie gestionnaire. Plus spécifiquement l'Etat camerounais connaît une profonde conjoncture de ses capacités régulationnelles. Cette conjoncture peut être appréhendée à partir de deux lieux critiques : la démultiplication des centres d'exercice de la violence organisée et la parcellisation des prérogatives régaliennes de l'Etat-pouvoir.

Les forfaits de bandits armés de fusils de guerre décrits plus haut indiquent, s'il est encore besoin de le signaler, l'effritement de la puissance sécuritaire de l'Etat si on la définit, en paraphrasant S. SUR comme la capacité de sécuriser, de faire sécuriser, d'empêcher d'insécuriser ou si on pastiche Jr NYE en la comprenant comme la capacité de mener ses objectifs sécuritaires à bien (SUR, 1995 ; NYE, 1991). Les bandits s'arment au grand jour, s'approvisionnent à bon compte dans les "poudrières" de l'Etat. En tout cas, la puissance publique a perdu sa force dissuasive et coercitive comme l'attestent les multiples attaques des lieux et symboles sécuritaires de l'Etat. M. WEBER a dit que le voleur n'annule pas la validité de la loi pénale pour la simple raison qu'il vole en se cachant. Cette allégation peut dans une certaine mesure être mise en crise aujourd'hui dans la conjoncture camerounaise au regard de "l'audace" et de l'intrépidité des gangsters qui opèrent en plein jour sous les regards des individus éthérés. Les opérations diurnes et à visages découverts sont un indice de la défiance à la loi pénale, à l'ordre normatif chargé d'encadrer les relations sociales. Selon une analyse fortement partagée par les observateurs et les analystes des tendances socio-politiques camerounaises, "*Les attaques successives des territoires symboliques de la sécurité publique ne sauraient être considérées comme des actes isolés comme tente de le créditer le silence des pouvoirs publics. C'est la preuve irréfutable que l'Etat perd le contrôle de l'une de ses fonctions régaliennes fondamentales*" (LE MESSAGER, n°1017: 8). L'insécurité est une mise en crise de l'autorité de l'Etat.

Suivant une interprétation purement politique, la justice populaire est une défaillance de l'autorité gouvernementale qui n'assure plus la totalité de ses prérogatives judiciaires. En effet, la justice démocratique (RAWLS, 1993) permet à l'autorité politique d'assurer la vengeance des citoyens victimes d'un préjudice : "*La vengeance est institutionnalisée afin qu'aucun acteur ne l'exerce individuellement. Ainsi est brisé le cercle vicieux de la vengeance et de la contre vengeance (la vendetta) qui, par la violence, brise l'unité du groupe social*" (SERAPHIN, 1999 : 21).

La multiplication des coalitions extra-étatiques assurant une offre sécuritaire est une autre facette de l'expression de la conjoncture des capacités régulationnelles de l'Etat. L'Etat a perdu de sa superbe monopolisatrice. La conjoncture sécuritaire fluide due au

relâchement de l'ordre dissuasif de l'Etat a pour conséquence principale la déperdition des pans entiers de sa légitimité ; une légitimité qui , il faut le souligner, s'est imposée jusque là sous la forme d'une "aliénation objective" au sens marcusien du terme : *"les individus s'identifient avec l'existence qui leur est imposée et (...) ils y trouvent réalisation et satisfaction. Cette identification n'est pas une illusion mais une vérité. Pourtant cette réalité n'est elle-même qu'un stade plus avancé de l'aliénation ; elle est devenue tout à fait objective ; le sujet aliéné est absorbé par son existence aliéné"* (MARCUSE, 1968 : 36). Le moins qu'on puisse dire est que les deux principales composantes de la légitimation de l'Etat sous la figure de *"l'aliénation objective"* à savoir la *"réalisation"* et la *"satisfaction"* des individus sont considérablement affectées. Désormais structure d'insécurisation, l'Etat n'est plus une force d'endiguement de la déréalisation sociale de l'humain. Pour tout dire l'Etat semble dans une certaine mesure défait, *"désarmé"* : c'est *"l'heure de l'autodéfense"*. Le *"temps"* national de l'autodéfense- sécuritaire, c'est la reprise en main, par des coalitions d'individus, de la tâche de sécurisation des personnes et des biens que l'Etat devient de plus en plus incapable d'assurer tout seul. (L'ACTION, n°168) *"Qu'on nous foute la paix avec ces histoires de légalité. Des bandits zigouillent des citoyens tous les jours, sans que les dépositaires de la loi fassent parler la loi. Nous à Bonamoussadi on a décidé de faire la guerre aux criminels et autres voleurs. Puisque nous ne sommes pas protégés par les forces de l'ordre, il n' y a pas d'autres solutions que de nous protéger nous mêmes. Et depuis que nous avons créé le comité d'autodéfense, les voleurs ne s'aventurent plus ici"* (L'ACTION, n°168 :11). C'est la réaction du responsable du *"Comité d'autodéfense"* de Bonamoussadi, quartier étudiant de l'université de Yaoundé I à la question sur la légalité des activités de son comité. Dans la plupart des quartiers de Yaoundé et Douala, *"le contrôle [des identités] n'est pas assuré par la police. Les groupes d'autodéfense se sont constitués pour se substituer à la police qui est très impopulaire (...) du fait de son "incapacité à assurer la protection des hommes et des biens"* (L'ACTION, n°168 :11). C'est la désétatisation de la sécurité publique.

La sécurité ne fait plus l'objet d'une simple prérogative des pouvoirs publics. C'est un *"bien commun"*, un bien social que la majorité sociale tente de conserver. C'est ici qu'il faut prendre très au sérieux, l'hypothèse des *"communautés de responsabilité"* avancée par B. BADIE *"le principe de responsabilité se substitue à celui de souveraineté (...) le principe de responsabilité découpe des communautés humaines ; les rayons d'action qu'il dessine définissent une nouvelle géographie"* (BADIE, 1999 : 165-166). La géographie sécuritaire du Cameroun fait ressortir désormais un monde sécuritaire éclaté en de multiples territoires sécuritaires contrôlés par une diversité d'acteurs, d'entreprises sécuritaires : groupes d'autodéfense par-ci, vigiles des sociétés de gardiennage par là sans oublier les milices des partis politiques et des hommes d'affaires. Ainsi, lors de sa tournée dans une localité des deux provinces anglophones à la fin du mois de mars 2000, le chairman du Social Democratic Front (SDF) a demandé à la milice de son parti de collaborer avec les forces de

l'ordre. De même, au courant de ce même mois de mars, un chef d'établissement universitaire privé⁹, pour faire face à une menace de grève de ses étudiants, avait indiqué depuis sa station radio émettant alors de manière clandestine (Radio Lumière), la *"prise de mesures appropriées pour sécuriser le patrimoine de l'établissement"* : une véritable milice avait alors investi le campus et avait eu raison des étudiants grévistes. Au demeurant c'est le temps de *"l'archipelisation sécuritaire"* ou sécurité - archipel ; c'est-à-dire la réduction de la sécurité nationale à quelques poches. Il y a une discontinuité territoriale de la sécurité étatique servant de socles d'éclosion aux structures para-étatiques de l'offre sécuritaire, aux initiatives sécuritaires privées.

L'heure est à la *"parcellisation"* de la sécurité publique, à l'institution des *"communautés"* de sécurité comme mode d'organisation de la sécurité civile. La *"parcellisation"* se fait dans une perspective à la fois collusive et collisive. Dans la collusion elle *"traduit les processus concomitants de diffusion et de l'usage d'intermédiaires privés pour un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'Etat à des fins de redéploiement de ce dernier"* (HIBOU, 1998). C'est *"la décharge"* sécuritaire. Elle est moins une désétatisation qu'une *"logique de situation"* qui concourt à une transformation de la gouvernementalité : *"privatisation de l'Etat"* pour les uns (HIBOU, 1998), *"gouvernement privé indirect"* pour les autres (MBEMBE, 1999). Ces types de gouvernementalité correspondent *"moins à une perte de souveraineté de l'Etat et à un processus de recolonisation, qu'à un exercice indirect, par les élites dirigeantes, de ces fonctions administratives grâce à des contrats restés secrets et sans cesse renouveler. De même, la délégation de fonctions régaliennes à des privés nationaux reste bien maîtrisée du fait du contrôle et de la structure hiérarchique des réseaux, et du rétrécissement de l'espace public"* (HIBOU, 1998 : 5). L'Etat en tout cas affirme toujours avoir le dernier mot sur la sécurité comme l'atteste la sortie du Ministre camerounais de l'Administration territoriale (intérieur) qui, dans un communiqué rendu public le 11 avril 2000 rappelait à toutes les sociétés de gardiennage de se conformer aux exigences prescrites par la loi.

Au total les processus socio-politiques à l'œuvre à l'intérieur de la conjoncture sécuritaire, bien que marqués par la *"parcellisation"* des activités sécuritaires, ne conduisent pas à une désétatisation de la sécurité publique Ils renvoient aussi à une mutation de la gouvernementalité et aussi et surtout à une *"transformation d'état"* de la souveraineté : celle-ci ne s'impose plus sous une forme substantialiste et normative. La souveraineté, de plus en plus, s'entend de la marge de manœuvre, d'autonomie, d'action que, dans un univers contraignant et relationnel, un pouvoir dispose dans l'action de la disciplinarisation des comportements, de l'inscription de son autorité sur un territoire politique. C'est l'hypothèse de la souverainisation/ étatisation historique : c'est-à-dire colonisée par les défis ou les contraintes locales.

II.1.2. Déflation de la sécurité publique, " préoccupations " internationales et ingérence sécuritaire

L'attitude des missions diplomatiques accréditées à Yaoundé face à la montée de l'insécurité dans les grandes agglomérations camerounaises est un autre lieu d'observation de la relativisation ou de la transgression de la souveraineté. Elle est aussi une conjoncture d'appréciation de la mutation en cours entre communauté de souveraineté et communauté de responsabilité. La relative incapacité de l'Etat camerounais à faire face à une situation d'urgence sécuritaire a autorisé les ingérences extérieures dans un contexte où, comme le soulignent F. DENG et al., (1996) la souveraineté s'affirme de plus en plus en terme de responsabilité, où l'Etat rend compte à la communauté tant nationale qu'internationale du bien fondé de ses actions et de la rationalité de sa gestion.

En effet, au moment où l'insécurité atteint sa cote d'alerte dans les deux principaux lieux centraux que sont Yaoundé et Douala, la communauté diplomatique vivant au Cameroun a eu de bonnes raisons pour demander des comptes au gouvernement camerounais en matière de sécurité. Ici, l'insécurité, qui n'a pas épargné les symboles de l'Etat et les grands dignitaires de la nomenclature dirigeante a connu une vertigineuse amplification qui a finalement touché les lieux de prestige et de respectabilité internationale de l'Etat que représentent les chancelleries, les membres du corps diplomatique et tous les autres ressortissants étrangers

Quelques repères peuvent être indiqués : en fin juillet 1999, en l'espace de deux semaines, Mme Siegfried NAGEL, épouse du chef de la délégation de la Communauté européenne à Yaoundé est braquée deux fois. Le 10 mars 2000, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Yaoundé est intercepté par un groupe de "malfrats" qui tentent de lui arracher sa voiture. Il s'en sort blessé. Quelques jours plus tard, l'Ambassadeur des Pays Bas et son épouse sont "braqués" (LE MESSAGER, n°104 ; LA NOUVELLE EXPRESSION, n°640 : 3). Bien avant , l'homme d'affaire français NOURRY est assassiné à Douala. Signe d'essoufflement des capacités sécuritaires de l'Etat , les agressions perpétrées au sein des représentants de la communauté internationale sont un indice de souveraineté molle. C'est une espèce de capacité incapable de fournir des prestations sécuritaires. Cette situation trouble est suffisante pour que l'Etat reçoive des blâmes et des injonctions lorsqu'il n'est pas tout simplement supplanté dans sa mission sécuritaire par des forces plus organisées.

L'observation attentive des inputs sécuritaires des missions diplomatiques accréditées à Yaoundé sur le régime camerounais a donné l'impression que "*La fonction du Léviathan passait (...) de la communauté politique nationale à la communauté internationale*" (BADIE, 1999 : 121). En effet certaines chancelleries sont visiblement sorties de la réserve qui est un des attributs de la mission diplomatique en allant au-delà des tâches de représentativité, d'information et de promotion des relations amicales pour

faire irruption dans la problématique sécuritaire qui ressortit *de jure* du domaine réservé de la république. On a ainsi vécu comme l'avènement d'une ère de l'ingérence sécuritaire s'inscrivant dans l'air du temps de l'humanitaire sans frontières.

C'est sans doute sur cela que se fonde ce cri du Doyen du Corps diplomatique, Carlton Alexwyn KARPEH, Haut Commissaire du Liberia à Yaoundé lors de la présentation des vœux au président Paul BIYA en début février 2000 : *Les membres du corps diplomatique, tant dans l'ensemble qu'individuellement, relèvent avec regret, qu'en dépit des efforts des forces de l'ordre, certains d'entre nous ont été victimes d'actes répétés de violence, d'agression, de banditisme, de chantage, de menace et parfois de violation de notre immunité et de nos locaux, passant ainsi outre la convention de Vienne, perpétrés par des individus sans scrupules (...)*". En mi-février de la même année, les chefs de missions diplomatiques de l'Union Européenne sont allés signifier leurs inquiétudes face à la montée de l'insécurité urbaine au Ministre camerounais des Relations Extérieures, le Professeur A. KONTCHOU KOUOMEGNI (LA NOUVELLE EXPRESSION n°629). C'est la construction internationale de l'Etat camerounais comme Etat assiégé par des groupements paramilitaires, comme Etat sinon peu responsable du moins aux capacités de souveraineté limitées. On sait pourtant que, comme le souligne B. BADIE, *"L'Etat entre en faillite politique lorsque la communauté internationale - c'est-à-dire les plus puissants - décident ainsi (...). Autrement dit, si les Etats sont dotés de capacités souveraines évidemment inégales, le point de rupture inauguré depuis quelques années tient à la faculté que s'arrogent quelques uns de suspendre légalement la souveraineté des autres : l'intéressé ne proclame que très rarement qu'il est en situation effective de décomposition..."* (1999 : 120). Le Cameroun ainsi construit par la communauté internationale comme Etat défaillant fait face à des sermons et à des empiètements dans son domaine sécuritaire qui relève pourtant de la plénitude et de l'exclusivité de ses compétences.

Ainsi au mois de mars 2000 on a vu la création à Douala, à la suite de l'assassinat de NOURRY et des récriminations cordiales de la communauté internationale, d'un *"comité de vigilance des intérêts des Français au Cameroun"*. (SOUDAN, 2000 : 32). C'est le spectre ou la pâle copie des *"opérations d'évacuation des ressortissants"* de tel ou tel puissance occidentale dans les pays africains en conflagration civile. Mais ici il ne s'agira pas d'évacuer mais de protéger ; donc de s'incruster dans la problématique sécuritaire nationale. Au courant de l'année 1998 déjà et le 19 octobre précisément, l'Ambassadeur du Royaume de Belgique à Yaoundé M. Baudouin VANDERHULST accompagné du Consul Honoraire de Belgique à Douala, M. VAN DER SHUREN était parti dire au Procureur Général près de la Cour d'Appel de Douala, *"sa préoccupation au sujet de l'insécurité des citoyens belges à Douala ainsi que sur la généralisation de la corruption au Cameroun"*. Dans une note datant du mois d'Août 1999, la délégation de la Commission européenne à Yaoundé, avait demandé au gouvernement camerounais de prendre *"des mesures pour*

enrayer des actions de braquage qui semblent se multiplier et pour éviter l'insécurité grandissante qui ne pourrait que nuire à la sécurité de notre coopération!

Si on reprend une fois de plus l'argument de B. BADIE suivant lequel "le concert des nations donne aux Etats les plus forts le droit de décider de la souveraineté de l'autre, de déterminer si celle-ci est conforme aux règles et aux principes qui constituent les normes internationales qui la rendent recevable" (BADIE, 1999 :117) il faut bien dire que l'attitude des "pieds - à - terre" de la communauté des puissants au Cameroun n'augure pas des perspectives optimistes. L'avortement de la tenue, à la date initiale du sommet Afrique France à Yaoundé peut dans une certaine mesure être un indice de dé-civilisation de l'Etat camerounais par la communauté internationale. "L'hypothèse d'une insécurité redoutée par les Français est de plus en plus envisageable dans les vraies fausses raisons du report" (LA DEPECHE, n°46 :12). Au demeurant dans la perspective du *linkage politics* où est postulée la continuité entre politique domestique et politique extérieure, l'insécurité grandissante au Cameroun ne peut que affecter les engagements internationaux de ce pays.

II.2 ENTRE INSECURITE, DISCIPLINARISATION ET ETATISATION : LA (RE)SECURISATION ET SES NOUVELLES FORMES DU "SURVEILLER ET PUNIR"

Si l'Etat voit l'ascension vertigineuse de sa décrédibilisation et l'érosion de son prestige social dans le phénomène insécuritaire, c'est à l'intérieur de celui-ci qu'il doit reconstruire sa noblesse et sa respectabilité tant nationale qu'internationale. Principal facteur de désocialisation/décivilisation de l'Etat, l'insécurité est aussi la ressource cardinale à mobiliser dans l'optique de la (re)étatisation, si tant est que, comme le souligne M. DOBRY, "*La crise (politique) est la continuation des rapports politiques par d'autres moyens. d'"autres moyens" ? Même cela n'est pas certain : rien ne nous permet d'affirmer que les moyens mis en œuvre dans les conjonctures de crise soient radicalement différents de ceux qui ont cours dans les conjonctures plus stables*" (1995 : 39). Le redéploiement sécuritaire en cours au sein de l'Etat camerounais est une conjoncture privilégiée d'attestation de cette "*hypothèse de la continuité*" en ce qui concerne "*les mobilisations*" liées à la respectabilité sécuritaire de l'Etat. Par mobilisation on s'efforcera de renvoyer aux ressources que l'Etat camerounais met au service de la reconquête de son monopole de la violence (organisée) à la réaffirmation de son rôle de principal fournisseur des prestations sécuritaires à la totalité sociale. L'édification première qui découle de cette revitalisation de la sécurité d'Etat, c'est qu'à l'intérieur des mobilisations sécuritaires du pouvoir, il y a une "transformation d'état" de la gouvernementalité. De la gouvernance qui fait l'objet d'une insertion programmatique dans les stratégies de modernisation de la gestion des utilités

publiques¹⁰, on s'achemine progressivement vers le retour au "*commandement*" au sens que A. MBEMBE donne à l'expression¹¹. L'insécurité est une conjoncture de (re)exhumation du « *potentat colonial* » en tant que complexe de violences (MBEMBE, 2000 : 43) de même qu'elle devient une "*ressource politique-litige*" que l'ensemble des forces politiques tentent chacune de mobiliser dans l'optique de l'élargissement de sa surface sociale d'influence.

II.2.1 La politisation de l'insécurité : un enjeu de la lutte pour le pouvoir

La politisation de l'insécurité c'est son inscription, de la part des acteurs politiques, dans les registres de conquête du pouvoir via la disqualification des "*figurations*" dominantes et dominatrices. L'insécurité est un thème porteur, un argument fort de délégitimation de la "*configuration*" en charge du "*punir et surveiller*" en ce sens que, comme cela a déjà été souligné, c'est du besoin d'éradication de l'insécurité que le Léviathan a connu une légitimation socio-politique. La sécurité c'est le "*sens*" de l'Etat et la mission suprême du Prince. L'insécurité, c'est la crise ou la perte de "*sens*" de l'Etat "si par sens on se réfère à la triple notion de fondement, d'unité et de finalité. De fondement, c'est-à-dire de rassemblement d'"*images du monde*" dans un schéma d'ensemble cohérent. De finalité, enfin, c'est-à-dire de projection, vers un ailleurs réputé meilleur" (LAÏDI, 1994 :15). Avec la fin de la sécurité étatique, ce sont ces principes qui s'effritent. D'où les déperditions de légitimité du prince qu'accompagne ce contexte de délabrement sécuritaire de l'Etat. Dans un temps politique camerounais marqué par la reconnaissance administrative de l'opposition politique en tant que groupement ou "*cocktail*" de groupements socio-politiques situés en face de celui ou de ceux qui gèrent ou participent à la gestion du pouvoir et qui travaillent à la conquête et à la conservation durable de celui-ci dans un cadre strictement institutionnel, il était inévitable que l'insécurité s'inscrive dans le discours de délégitimation des uns et (re)légitimation des autres. Dans les réactions partisans à l'insécurité, on s'attardera beaucoup plus sur celles du Social Democratic Front (SDF) et quelques uns de ses alliés. Le SDF, on le sait, s'est construit comme le pôle dirigeant de l'opposition et l'"*adversary politics*" menée par le gouvernement du président Paul BIYA conduit vers la bipolarisation de la scène politique camerounaise "*opposition radicale*" (sous-entendue SDF)/majorité gouvernementale.

Ainsi, lors de sa tournée politique du mois de mars 2000 qui l'a amené dans quelques unes de ses places fortes du grand Ouest, le chairman du SDF NI JOHN FRU NDI a fustigé l'insécurité créée par le système BIYA avant de demander à ses militants et surtout à la milice de son parti de collaborer avec les forces de l'ordre. Le SDF a même réalisé un "*coup politique*" en remettant du matériel roulant- deux voitures aux forces de

l'ordre. Par ailleurs "pour lutter contre l'insécurité, le chairman a demandé et obtenu que tous les élus de son parti offrent un mois de leurs salaires pour l'achat de véhicules qui seront offerts aux forces de l'ordre à Douala, Yaoundé et autres localités du pays" (LE MESSAGER, n°1047 :5). Il s'agit ici d'une action très porteuse parce que susceptible d'avoir d'énormes bénéfices politiques. Car dans un contexte où "une véritable psychose a saisi camerounais et expatriés confondus depuis le début de l'année" (SOUDAN, 2000. : 32), l'insécurité comme thème central de l'agenda politique du chairman du SDF est une stratégie de captation de la sympathie populaire dans une conjoncture où l'insécurité se transforme en rente politique. Dans leur mémorandum du 22 mars 2000 au Délégué général à la sûreté nationale, les parlementaires du SDF se disent "convaincus que les forces de l'ordre peuvent faire mieux pour remédier à la situation" si "la complicité et même la participation des agents de police" aux nombreux crimes et coups de vols perpétrés actuellement venait à prendre un terme ; si la police cesse de demander aux victimes "de rembourser le carburant qu'elle a utilisé pour leur venir au secours". Selon les rédacteurs du mémorandum, "la population dans son immense majorité pense que la police abandonne de plus en plus ses missions traditionnelles de maintien de l'ordre et de protection des individus et des biens pour ne se rabattre que sur les contrôles routiers au cours desquels leur seule préoccupation est d'extorquer le plus d'argent possible aux pauvres usagers". Les parlementaires rappellent que "l'une des raisons d'être de tout gouvernement est de protéger ses citoyens (...) [qu'] assurer la sécurité des personnes et des biens est de la responsabilité de l'Etat et non des citoyens ; [qu']elle est inscrite dans le préambule de la constitution" et que la police doit cesser d'être une police politique pour devenir une police au service du peuple. (LA NOUVELLE EXPRESSION, n°644 : 5). Par ailleurs, le SDF attribue la circulation anarchique des armes légères au pouvoir- RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) qui avait, en 1990-1991, distribué des armes à ses milices d'autodéfense chargées de "zigouiller" les activistes politiques d'opposition. Bref le champ de l'insécurité est investi par les protagonistes du combat pour la conquête du pouvoir politique. Elle s'affirme comme un champ de délégitimation de la figuration dominante à partir de l'affirmation de sa faillite à remplir sa mission cardinale: la sécurité de hommes et des biens.

La perspective d'un devoir de vigilance face au risque de remilitarisation de la société par le gouvernement à des fins de renforcement et de pérennisation de son hégémonie et de sa stabilité politique sert tout aussi de leitmotiv à l'opposition. C'est dans ce sens que les parlementaires du SDF affirment que : "le maintien de la paix, de la tranquillité et de la sécurité dans un pays n'exige pas nécessairement qu'il soit placé dans une situation d'état d'urgence comme tel a été récemment le cas dans la province du Littoral où actuellement pendant les rafles, [où] aucune distinction n'est faite entre le simple citoyen et le bandit de grand chemin" Toujours dans cette optique de la dénonciation des velléités de restauration de l'enrégimentement et de la caporalisation de la part du

gouvernement qui prendrait prétexte de l'enrayement de l'insécurité, V. HAMENI BIELIEU, leader de l'Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC) "appelle à plus de vigilance" et dit qu'il ne "faut pas qu'on assassine d'innocents citoyens sous prétexte qu'on veut combattre l'insécurité" (LE MESSAGER POPOLI, n°468 : 3). Le leader de l'UFDC qui est jusqu'à présent resté dans l'opposition radicale, a d'ailleurs projeté d'organiser une marche à Yaoundé pour protester contre l'insécurité et sa transformation en rente politique par le gouvernement ; marche finalement interdite par le pouvoir. Quant au Mouvement Africain pour le Nouvelle Indépendance (MANIDEM) ; il affirme dans un communiqué du 26 mars 2000 émanant de son Comité de Coordination Provisoire (CCP) que *"c'est l'insécurité économique, sociale, sanitaire qui est à l'origine de l'insécurité et du grand banditisme. Le renforcement de la répression ne peut donc pas véritablement venir à bout de ces problèmes. Notre pays a un besoin urgent d'ouverture politique et de relance du processus démocratique, pour libérer des énergies nouvelles pour son développement"* (AURORE PLUS, n°279 : 6).

Dans la société civile, ceux qu'on pourrait qualifié d'intellectuels radicaux ont également pris prétexte de l'insécurité pour une fois de plus fustiger le "régime BIYA". C'est le cas du philosophe SINDJOUN POKAM qui propose l'équation "Etat BIYA, Etat criminel" : "Corruption -banditisme - insécurité - criminalité, tels sont les visages sous lesquels se présente la société camerounaise sous le régime de M. Paul BIYA. Ce sont des visages de violence qui n'épargne personne (...) la criminalité à laquelle nous assistons aujourd'hui est la forme ultime de la corruption systématique et généralisée qui s'est emparée du corps politique camerounais" (LE MESSAGER, n°1048 : 3). Le philosophe dissident ne s'embarrasse pas de procéder à une rationalisation de légitimation de ce qu'il nomme, en vue de la sortie "de cette dérive vers l'Etat criminel", "la solution ivoirienne, à condition que l'armée soit républicaine et patriote. Si tel est le prix à payer pour éviter de basculer dans l'Etat criminel, est-il très fort ?". On est là en présence d'un cas type d'idéologisation, de lecture, sous le prisme déformant et spéculaire de l'idéologie de l'opposition, d'un phénomène socio-politique complexe, enchevêtré et inextricable. Toujours est-il que l'insécurité nourrit le discours idéologique civil, partisan voire militaire anti-BIYA. Il va ainsi sans dire que pour le régime BIYA l'enrayement de l'insécurité est une stratégie d'érosion et de délégitimation du discours de " l'abdication de l'Etat devant ses responsabilités constitutionnelles vis-à-vis du peuple camerounais " (Mémoire, SDF).

II.2.2. La reconquête du monopole du "surveiller et punir" par l'Etat camerounais: le commandement opérationnel entre "sécurisation historique" et "étatisation-hard".

La sécurisation historique renvoie à la façon dont la généralisation de l'insécurité affecte, informe et préside aux choix des stratégies et des dispositifs d'encadrement

sécuritaire de la cité. La sécurisation historique, c'est le mode de rapports Etat-société qui s'instituent et prennent corps dans une conjoncture où l'insécurité semblait devenir "de structure". Telle qu'elle apparaît aujourd'hui la sécurisation historique s'affirme sous le mode de l'enrégimentement, de la caporalisation, voire de la liquidation physique. C'est l'hypothèse-thèse de "l'étatisation - hard", étatisation dure qui remémore à l'esprit le spectre de l'"Etat-théologien" (MBEMBE , 1988) pour ne pas dire policier.

L'"hypothèse de la continuité" de M. DOBRY (1995) en ce qui concerne les moyens politiques mis en œuvre aussi bien dans les conjonctures fluides que dans les conjonctures stables, trouve, dans le champ camerounais, un site d'attestation. La spécificité dans le contexte camerounais, c'est que le retour au "commandement" en tant que complexe de violences et de brutalités bénéficie d'une opinion sociale et politique favorable à la liquidation physique des criminels et des malfrats ; bref une opinion favorable au réinvestissement de la totalité de l'espace social par les forces militaires. On pourrait y voir une stratégie de création de l'offre de la militarisation sociale de la part du pouvoir et son surcodage par la volonté générale. On pourrait aussi lire la donne sécuritaire actuelle sous la catégorie de "l'aliénation objective" de E. MARCUSE où les individus trouvent réalisation et satisfaction dans une forme d'existence qui leur est imposée dans le cadre spécifique du commandement opérationnel. Ainsi, dans sa livraison du 21 février le journal Mutations saluait le décret présidentiel instituant le commandement opérationnel à Douala. Dans son premier bilan de l'opération un mois après, le même journal écrit : "*Les populations avouent avoir retrouvé une relative sérénité vis-à-vis des bandits ; La situation actuelle, malgré quelques dérapages est en tout point de vue préférable au "Texas" qui s'était installé. Le théâtre des corps inertes jonchant quotidiennement les chaussées ou des personnes torturées au fer à repasser, par exemple, relève (désormais ?) du passé* (MUTATIONS, n°320 : 5). Dans un " zoom "sur" Des citoyens jugent "paru dans LE MESSAGER (n°1048 : 7), "Le commandement opérationnel" bénéficie d'un jugement plus que favorable.

II.2.2.a Le commandement opérationnel, un encadrement sécuritaire de crise

Au cours de la période délicate de l'avènement du troisième millénaire où les dynamiques d'insécurité connaissent, au Cameroun, une poussée et une montée notables conduisant à «*la prolifération de contraintes et de tensions agressives et coercitives [menaçant] les bases de légitimité et de souveraineté [de l'Etat]*» (OYONO et OWONA NGUINI, 2000 : 12), le président camerounais va réagir par la mise sur pied d'une structure d'exception destinée à éradiquer la grande criminalité urbaine. Le décret présidentiel n°2000/27 du 20 janvier 2000 portant création et organisation d'un commandement opérationnel dans la ville de Douala énonce ainsi un encadrement sécuritaire de crise. En

effet, dans les procédures légales et normales du maintien de l'ordre, le président de la république, en tant que chef suprême des « forces de sécurité » (articles 8 à 12 de la constitution de 1996) s'appuie sur les forces de première et deuxième catégorie que sont la police et la gendarmerie. C'est l'encadrement sécuritaire normal dans un contexte de menace non agressive. Parce qu'il fait appel aux forces de troisième catégorie, c'est-à-dire l'armée dans le maintien de l'ordre public, le commandement opérationnel s'affirme par conséquent comme un encadrement sécuritaire d'exception et donc de crise. Comme le soulignent OYONO et OWONA NGUINI «le pouvoir a franchi un seuil technologique dans la gestion de l'insécurité à Douala *en mettant en place le dispositif militaro-policier du commandement opérationnel pour juguler l'inflation de l'insécurité (...)* Le commandement opérationnel est mis en place dans une perspective sécuritaire qui vise à traiter de façon quasi-médicale le syndrome créé par la grande criminalité à Douala. Les forces militaires qui viennent appuyer les forces traditionnelles de maintien de l'ordre que sont la police et la gendarmerie vont utiliser des actions coups de poings contre les bandes criminelles, l'usage de moyens hélicoptés ou motorisés. Cette logique chirurgicale d'action vise à neutraliser la prolifération de véritables métastases criminelles. Et à empêcher l'enkystement de l'insécurité» (OYONO et OWONA NGUINI, 2000 : 15-16). En tant qu'encadrement sécuritaire de crise, le commandement opérationnel marque un rebondissement de l'Etat dans un contexte de déperdition de sa légitimité ; il est une spectaculaire réaffirmation de la présence de l'Etat qui tente de reconquérir sa respectabilité sécuritaire et son hégémonie symbolique mises à mal et défiées par les groupes criminels.

L'onction de la légitimité du "commandement opérationnel", de la violence organisée d'Etat, conduit à une réhabilitation socio-politique de l'Etat et à la reconstruction de la position transcendantale du pouvoir. Le pouvoir surplomb désormais la société ; l'enrégimente de manière forte. La visée programmatique est séduisante et noble : "Nous voulons procéder à la reconquête citoyenne des quartiers" affirme un responsable de la police en poste à Yaoundé, le commissaire J. NKOLO EWODO, qui explique par ailleurs les procédés de cette reconquête : "L'accent, indique-t-il, est mis sur la relance et la promotion de "l'ilotage", en clair, il faut une présence quotidienne des policiers dans les quartiers sensibles pour prévenir les délits et les incivilités de tous genres" (CAMEROON TRIBUNE, n°7079/3368 : 2). C'est l'enserrement militaire et policier des populations sous l'appellation officielle des "contrôles de proximité". "Il s'agit en fait des opérations de fouille et d'identification des personnes, avec la rigueur qu'on ne connaissait pas dans les contrôles de routine. Les habitants des quartiers (...) qui sont déjà passés au "tamis" des forces mixtes en savent quelque chose : pas de pitié envers celui qui n'est pas en règle" (CAMEROON TRIBUNE, n°7079/3368 : 2).

Les militaires en tout cas sont descendus dans la rue, c'est le théâtre du "soldier go soldier come" que décrit FELAH RAMSON dans une de ses chansons satiriques sur les régimes militaires nigériens. La police, la gendarmerie et l'armée sont les "grands acteurs "

du nouveau dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre ce phénomène" écrit le quotidien gouvernemental CAMEROON TRIBUNE n°7079/3368. "Des militaires partout", note le journal MUTATIONS. "En pleine ville, dans certains carrefours et parfois au niveau des immeubles sensibles, des militaires en armes de guerre, chargeurs en place, s'offrent généralement à la vue des passants. Des camions militaires vont et viennent, plein d'hommes qui exhibent leurs armes. Il est prévu que le dispositif ainsi décrit passe en "agressivité" (MUTATIONS, n°320 : 4). La militarisation sociale est tellement forte que le journal LE MESSAGER n'a pas manqué de titrer "Douala: entre état d'urgence et état d'exception" dans un contexte où on apprend par le même journal que "le tribunal militaire ouvre ses portes " (LE MESSAGER, n°1048). La "reconquête citoyenne des quartiers" se fait non par la parlementarisation éthique et politique, mais bien plutôt par la militarisation. Cette militarisation a en tout cas permis au gouvernement de rétablir l'équilibre des tensions socio-politiques de manière à ce qu'il puisse rester maître dans l'usage de la violence légitime et organisée. En tant que rééquilibrage des tensions entre les pulsions sociales anarchiques et désordonnées et la capacité du pouvoir d'ordonner, de contrôler et de normer celles-ci, le commandement opérationnel est « une posture de stabilisation » qui restitue aux pouvoirs publics leur aptitude à contrôler la distribution sociale de la violence.

Visée de pérennisation du pouvoir, la lutte contre l'insécurité est aussi inscrite dans les stratégies de rétrécissement du jeu politique par la figuration gouvernementale. Telle est en tout cas ce que révèle l'analyse de la conduite stratégique du patron de la police camerounaise qui, lors de sa "descente" sur Douala en début avril 2000 pour présider une cérémonie de prise d'armes a martelé que "démocratisation n'était pas synonyme de désordre". L'assimilation de la démocratisation, au désordre et à l'insécurité est stratégique. Son indicible, c'est que sécurité rime avec monolithisme ou à tout le moins avec autocratie.

La "reconquête citoyenne" musclée de la société est aussi une réaction du pouvoir à l'atteinte de ses rentes de situation ou de survie. La géographie de l'insécurité a montré qu'elle prend corps de manière grave dans les "lieux économiques centraux" de l'Etat qui sont d'une contribution déterminante dans le budget de l'Etat en terme de fiscalité (Douala, Bafoussam, Yaoundé etc.). "Trop c'est trop, martèle le patron de la police camerounaise. L'Etat ne peut pas permettre que l'insécurité s'installe à Douala. Le choix de la ville de Douala n'est point le fait du hasard. Non seulement la ville de Douala est le siège du tissu industriel, commercial et économique, mais plus encore elle apparaît comme le levier de notre conscience nationale" (CAMEROON TRIBUNE, n°7079/3368 : 2). En effet l'inflation des dynamiques insécuritaires à Douala a porté un sérieux « coup » à la *situation existentielle* de l'Etat camerounais aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. *Le choix du commandement opérationnel pour éradiquer la criminalité à Douala « est justifié par le fait que Douala est la principale porte d'entrée du Cameroun et se trouve exposée en tant que vitrine des affaires aux formes commerciales de la criminalité moderne*

susceptibles de freiner l'attrait des investisseurs. Le coût politique de cette solution est plus facile à gérer à Douala qu'à Yaoundé (...) le siège des institutions (OYONO et OWONA NGUINI 2000 : 16). Toutefois l'opération « Vautour » instaurée à Yaoundé et qui présentait la même physionomie que le commandement opérationnel pour ce qui est de la mobilisation des forces de troisième catégorie, s'est aussi affirmée comme « une opération de choc ». Douala et Yaoundé ont fait l'objet d'une offre sécuritaire de choc parce qu'elles sont les principales places centrales et prestigieuses du Cameroun qui en ce moment précis traversait une période de reclassement diplomatique et/ou international avec la tenue projetée en cette année 2000 du sommet Afrique–France. L'insécurité ambiante a fait planer de sérieuses doutes sur la tenue effective de ce sommet ; le Cameroun présentant alors la figure d'Etat défaillant sur le plan sécuritaire au sein de la communauté internationale. Or ce sommet représentait un capital politico–diplomatique important pour le gouvernement de Yaoundé qui se devait donc de réagir de manière forte aux déperditions de sa respectabilité et de son prestige national et international causées par la montée de l'insécurité.

L'urgence de la restauration de la sécurité est une conjoncture favorable de reconquête par l'Etat de son monopole dans le domaine du " surveiller et punir " en procédant à la recherche et à la récupération des armes et du matériel de coercition détenus illégalement par les privés. L'Etat tente aussi de reprendre son contrôle sur les agents privés opérant dans le marché sécuritaire national. Tel est le sens du communiqué du Ministre de l'Administration Territoriale qui rappelle aux entrepreneurs sécuritaires que la « décharge » par l'Etat des parcelles de sa prérogative sécuritaire à certains privés ne saurait induire une concurrence anarchique dans ce domaine hautement sensible.¹².

II.2.2.b. Le commandement opérationnel : une crise de l'encadrement sécuritaire

Encadrement sécuritaire de crise, le commandement opérationnel est aussi en même temps une crise de l'encadrement sécuritaire en ceci qu'il traduit l'incapacité des « forces de sécurité » à mener à bien la tâche sécuritaire qui leur est dévolue. Les « forces de l'ordre » s'avèrent peu aptes à contenir des formes de menaces non militaires qui accompagnent la complexification sociale liée à la forte urbanisation. Dans ce contexte le commandement opérationnel s'institue comme une conjoncture sécuritaire ; c'est –à – dire un encadrement conjoncturel qui laisse inchangée la nature structurelle de la crise qui affecte les dispositifs étatiques de contrôle de la violence, de disciplinarisation des comportements et de sécurisation des hommes et des biens.

Par ailleurs de par ses méthodes d'action, le commandement opérationnel est paradoxalement apparu à certains égards comme un facteur d'insécurité urbaine. En effet les « procédures curatives » et « répressives » de « traitement de l'insécurité » appliquées

par le commandement opérationnel et qui ont pour l'essentiel reposées sur les traques, les arrestations « voire l'élimination des bandits », sont loin de mettre les populations à l'abri des formes de liquidation physique clandestine à l'instar de celles administrées par les bandes criminelles. La rationalité essentiellement curative et répressive du commandement opérationnel qui recourt à des *« procédures de sujétion forte comme celles liées à l'état d'urgence et à l'état d'exception [sont] des solutions extrêmes peu compatibles avec le respect des droits de l'homme et des principes de démocratie. [En tout cas] le commandement opérationnel ne peut s'imposer comme un moyen durable de résolution des problèmes de sécurité intérieure et appelle de lui – même la question d'une réhabilitation des forces normales de maintien de l'ordre »* (OYONO et OWONA NGUINI, 2000 : 16). Ce que ces deux auteurs soulignent en effet, c'est la crise du commandement opérationnel qui, dans son déploiement sans garde-fou, s'est très vite transformé, d'après une certaine opinion, en terreur d'Etat (SINDJOUN POKAM, in LE MESSAGER, n° 1197 : 6) *« Exactement comme si, note J.P. SIPA, d'instrument de lutte contre le crime, le commandement opérationnel s'était métamorphosé en état-major du crime organisé »* (SIPA, in LE MESSAGER, n° 1185 : 5).

Les méthodes du commandement opérationnel sont au cœur de sa délégitimation par certaines forces socio-politiques. *« Si le commandement opérationnel a contribué à faire reculer la criminalité, il en a développé une autre par ses méthodes brutales qui tiennent au fait que l'armée n'est pas formée au maintien de l'ordre »* (EKWE, in LA NOUVELLE EXPRESSION, n°791 : 7). A travers la crise du commandement opérationnel, on voit comment les droits de l'homme sont devenus un impératif éthico-axiologique dont dépend la modernité/civilité politique. Ces droits sont devenus des facteurs de délégitimation ou de civilisation des régimes politiques partout dans le monde. Le moins que l'on puisse dire est que cette structure d'exception qui, au moment de son instauration, a induit un rééquilibrage des tensions en faveur du pouvoir a, au cours de sa routinisation, subi un retournement dialectique défavorable pour ce qui est de l'accroissement des gains de légitimité et de respectabilité du régime en place. Le commandement opérationnel est devenu, dans sa conjoncture actuelle la partie visible de l'iceberg des monstruosité ou des dérapages dans l'exercice de la coercition légitime.

Les organisations civiles de défense des droits de l'homme, les forces religieuses, les entreprises partisans d'opposition en ont fait la cible de leur critique du régime BIYA. L'action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), organisation patronnée par le cardinal Christian TUMI, prélat très critique envers le pouvoir de Yaoundé, et qui va jouer un rôle de premier plan dans la dénonciation et la délégitimation subséquente du commandement opérationnel, estime à plus d'un millier les victimes des exécutions extrajudiciaires de la structure d'exception naguère commandée par le général Philippe MPAY. Nombre d'organisations internationales de défense des droits de l'homme à l'instar de la Fédération internationale des droits de l'homme, Amnesty international, la

Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Union Européenne se sont vivement préoccupées des méthodes du commandement opérationnel et n'ont pas manqué d'interpeller le gouvernement camerounais. C'est le « temps mondial » de l'ingérence éthique que légitime l'idéologie de l'universalité des droits de l'homme.

Le paroxysme de la remise en cause du commandement opérationnel sera atteint avec la disparition des neuf jeunes gens interpellés au mois de janvier 2001 par une escouade de cette structure d'exception au motif officiel de vol d'une bouteille de gaz domestique. Cette disparition ainsi que la très forte cristallisation de l'opinion publique nationale et internationale qu'elle va occasionner vont enrichir la grammaire des « conjonctures de crise » au Cameroun par une nouvelle terminologie : « l'affaire des neuf de Bépanda » « L'affaire des neuf » va voir la naissance d'un mouvement social, le « Comité pour la défense des neuf » (C9). Celui-ci se veut selon son porte-parole Béthuel KOUATOU, « *un mouvement citoyen qui entend contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun, en luttant fermement pour la promotion des droits de l'homme et du citoyen...* » (LE MESSAGER, n° 1196 : 6). Le mouvement social constitué autour du C9 a ainsi organisé ses activités autour de l'intensification des « *actions populaires, pour mobiliser l'opinion nationale et internationale* » et du bouclage « *des dossiers judiciaires pour des plaintes contre les responsables de l'enlèvement des neuf de Bépanda et contre l'Etat camerounais, auprès des tribunaux nationaux et internationaux* » (LE MESSAGER n° 1196 : 6). A côté de ce mouvement se sont greffées des stratégies de politisation de la part des formations partisans en quête de créneaux de mobilisation populaire en vue de la conquête du pouvoir d'Etat. La réclamation de la vérité sur les neuf disparus est devenue un enjeu de positionnement sur l'échiquier politique national que quelques partis politiques d'opposition ont voulu gagner chacun pour soi. Ainsi, le Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM) de M. Anicet EKANE – plus activiste que leader politique –, parti sans base militante consistante, s'est trouvé une tribune de publicité et de promotion politique en instaurant une quasi osmose avec le C9. Il en est de même du transfuge du parti au pouvoir, M. Albert DZONGANG, leader d'un autre micro-parti sans visibilité politique ni surface électorale assez large. Ce dernier est allé jusqu'à mettre sur pied sa propre commission d'enquête indépendante sur les neuf disparus (LE MESSAGER, n° 1196 : 6). Une multitude d'autres micro-partis à l'instar de La Nationale de Abel EYINGA, l'Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC) de Hameni BIELIEU etc. ont fait du mouvement social lié à la disparition des neuf, une nouvelle tribune de critique et de revendication politiques.

Les grands partis d'opposition n'ont pas été du reste : le Social Democratic Front s'est déversé dans la rue avec militants, élus municipaux, parlementaires et hommes d'appareil. Le Chairman NI John FRU NDI va personnellement prendre part à une manifestation interdite dans les rues de Douala (LA NOUVELLE EXPRESSION, n° 790 : 2-4) Par ailleurs, le SDF, par l'intermédiaire de son groupe parlementaire à l'Assemblée

Nationale va prendre position pour une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les neuf disparus de Bépenda. C'est sûrement pour ne pas laisser à l'opposition l'initiative de la revendication et éventuellement de la clarification de cette disparition des neuf jeunes gens que le Président de la République va mettre sur pied une « commission d'enquête approfondie » chargée d'établir les responsabilités dans cette affaire. L'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), parti de la coalition gouvernementale va pour sa part sacrifier le devoir de solidarité gouvernementale à l'autel de la recherche de la sympathie populaire en exigeant toute la vérité sur « l'affaire des neuf ». D'ailleurs pour son vice président Célestin BEDZIGUI, « *le commandement opérationnel est (...) en réalité une modalité de mise en œuvre d'un projet politique visant à normaliser par la terreur les attitudes des camerounais et de les prosterner dans une attitude de soumission politique, pour tuer dans l'œuf toute manifestation de dénonciation des abus du pouvoir et des violations des droits de l'homme* » (in LE MESSAGER , n° 1193 : 3).

La tournure revendicative et délégitimatoire prise par « l'affaire des neuf » au détriment du mouvement social et donc civil va amener le pouvoir à y apporter des réponses à la fois gouvernementales et partisans. C'est le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), parti au pouvoir, qui va réaffirmer sa confiance au chef de l'Etat « qui a réagi favorablement à la douleur des familles des victimes » en ordonnant une commission d'enquête approfondie et en mettant les premiers responsables de cette disparition à la disposition de la justice militaire. Le RDPC, de même que les associations apolitiques pro- gouvernementales à l'instar du NGONDO (association culturelle Sawa, ethnie autochtone de la ville de Douala) vont également leur loyauté au Chef de l'Etat ainsi que leur soutien aux forces de l'ordre. Dans la même suite des réponses partisans et ethno - symboliques à la diabolisation du pouvoir et des forces de sécurité par l'opposition radicale et certaines organisations de la société civile peut s'insérer la démarche de près de quatre vingt dignitaires politiques et entrepreneurs économiques Bamiléké, qui vont entreprendre de rendre visite aux familles des disparus dans un cadre se voulant strictement villageois. En tout cas, à travers « l'affaire des neuf », se reconstitue la figure du jeu socio- politique national.

Le C9, devenu une ressource susceptible de produire des gains matériels, politiques et symboliques va connaître un jeu intense de positionnement interne. Les luttes de positionnement et de leadership engagent Béthuel KOUATOU qui jouit d'une légitimité émotionnelle - deux de ses frères sont parmi les disparus -, Anicet EKANE, Léandre DJINO, Peter William MANDIO et autres politiciens et leaders d'opinion tels Albert DZONGANG, SINDJOUN POKAM etc. La démarcation du C9 des « politiciens » annoncée par Béthuel KOUATOU qui va suspendre les marches ainsi les autres manifestations de rue contre l'avis des politiciens extrémistes semble une tactique en vue du monopole par ce dernier des profits liés au porte-parolat du C9. C'est sûrement pour ne pas être déclassés dans l'appropriation du capital symbolico-politique de la vérité et de la justice sur

les victimes du commandement opérationnel que les activistes politiques désavoués ou marginalisés par le C9 vont à leur tour mettre sur pied un «Collectif national contre l'impunité » destiné à faire la lumière sur tous «les crimes de sang du régime Biya ». On retrouve à la tête de cette structure qui ne fait pas beaucoup sens à l'instar du C9, les « lésés » de celui-ci ; en l'occurrence Peter W. MANDIO, SINDJOUN POKAM, Léandre DJINO etc. Somme toute, toute une rude bataille de positionnement socio-politique est à l'œuvre au cœur de la conjoncture de protection et de sécurisation du commandement opérationnel.

Au demeurant la mise en crise du commandement opérationnel à travers la forte politisation de « l'affaire des neuf » semble d'abord s'inscrire dans une forte mobilisation de l'émotion et de la pitié dans le jeu de la conquête du pouvoir. L'émotion nationale voire internationale créée par la disparition des neuf jeunes gens ainsi que par d'autres liquidations extrajudiciaires est capitalisée ou insérée dans les calculs et les tactiques politiques. En tout cas tout se passe comme si « *la reconquête citoyenne des quartiers* » qui a été le leitmotiv de la mise sur pied du commandement opérationnel et des autres opérations de choc de même nature à l'instar de «Vautour » semble aujourd'hui reposer sur le démantèlement de ces structures sécuritaires d'exception.

CONCLUSION

VERS UN NOUVEL ORDRE SECURITAIRE DU" SECURITY - SHARING "

Le champ sécuritaire camerounais, en tant que complexe de relations de concurrence et de complémentarité entre divers acteurs articulés autour de l'enjeu de la sécurité, est un champ historique et spécifique. Il s'organise largement autour de la démonopolisation étatique de l'exercice de la violence organisée et de la démultiplication des offres et des structures de sécurisation des individus et des biens. Le Léviathan est en crise dans sa figure sociale de l'Un sécuritaire. La démultiplication des acteurs criminels est une attestation de l'échec du projet de construction de l'"Etat -théologien" qui induit un échec de la civilisation étatique pour autant que la civilisation est acceptation de la socialisation et de ses valeurs. Le champ politique désormais multicentré renvoie à un retournement politique qui relève à la fois de l'ordre de la structure et de l'axiologie. C'est l'émergence d'une culture sociale de la violence et du vol ; une "culture kalachnikov" (CHOUALA, 1999b) ou de la belligérance. La prévalence de la violence dans les transactions sociales conduit à une transformation de l'habitus sécuritaire des individus. L'attitude de la passivité des individus vis-à-vis de leur sécurité - devoir catégorique du Léviathan oblige - qui a jusque-là prévalu cède le pas à celle de la participation. La participation des individus au maintien de la sécurité induit une "*parcellisation*" sécuritaire car participer pour les individus revient à refonder l'ordre sécuritaire national. La participation conduit à l'émergence des "pools", des communautés de sécurité qui, suivant

les conjonctures, peuvent être en situation de concurrence, de complémentarité ou de partenariat avec l'acteur étatique. La tendance actuelle est cependant au partage des espaces sécuritaires entre Etats et acteurs multicentrés. C'est le "security-sharing" qui confirme l'avènement de l'ère de la fin des monopoles et de l'effritement des "domaines réservés". Même si on peut convenir avec S. SUR qu'il n'y a pas jusqu'à présent d'alternative viable à l'Etat (SUR, 1994 : 823-900) il reste que les souverainetés sont sinon "déchues" (BADIE, 1999) du moins s'affirment comme le domaine du possible à l'intérieur du contraignant, du relatif et du relationnel. C'est la logique de situation qui procède à une historicisation de la souveraineté, à une étatisation "réaliste".

NOTES

¹ Le Professeur Luc SINDJOUN souligne à ce niveau qu'à partir du moment où la sécurité est comprise comme un service public, il y a possibilité d'intervention des acteurs privés - comme dans l'éducation par exemple - ; laquelle intervention ne devrait pas toujours être lue en termes de crise de l'Etat. Le Professeur se demande d'ailleurs si la conjoncture sécuritaire aux Etats-Unis autorise à parler de la crise de l'Etat américain.

² M. Maurice ENGUELEGUELE suggère de voir si les " communautés de responsabilité " ne sont pas une inspiration du modèle de l'Advocacy Coalition Framework de Paul SABATIER. Sur une étude récente, lire H. BERGERON, Y. SURE, J. VALLUY, " L'Advocacy Coalition Framework Une contribution au renouvellement des études des politiques publiques ?", POLITIX, REVUE DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE, N°41, 1998, pp. 195-223.

³ Sur une critique de cette thèse du recul des souverainetés et de la postnationalité qu'elle promeut, lire N. BURGI et P.S. GOLUB, " Le mythe trompeur du post-national ", LE MONDE DIPLOMATIQUE, n°553, Avril 2000, pp. 10-11.

⁴ La Southern Cameroon National Council (SCNC) est le principal cadre politique de lutte pour l'émancipation politique des deux provinces anglophones sous la bannière de l'Ambazonia Republic. Il comporte nombre de fractions : le Cameroon Anglophone Movement (CAM), le Free West Cameroon Movement (FWCM), l'Ambazonia Movement (AM). La SCNC a proclamé l'autonomie du " Southern Cameroon " le 30 décembre 1999 et, au mois d'avril 2000, EBONG Frederic ALOBWEDE, ancien juge incarcéré à Yaoundé en a été désigné président.

⁵ La maîtrise du coffre-fort malgré son caractère blindé par les bandits peut être un indice de ce que ces derniers sont de véritables professionnels.

⁶ Mgr Yves PLUMEY fut assassiné à Ngaoundéré dans le moyen nord le 3 septembre 1991 tandis que le Révérend Père Engelbert MVENG fut pour sa part étranglé dans sa résidence à Nkolbisson, banlieue de Yaoundé le 22 avril 1995.

⁷ F.M. MODZOM, Chronique sociale de Dimanche midi, 27 février 2000, reprise dans LA CITE, n°36, mars 2000, p.13.

⁸ Version tropicale (yaoundéenne) du quartier latin. Bonamoussadi est le principal quartier estudiantin de la ville de Yaoundé

⁹ Il s'agit de l'Institut Samba Supérieur

¹⁰ " Nous utilisons " commandement " dans son acception coloniale, c'est-à-dire en tant qu'il englobe : les structures de pouvoir et de coercition, les instruments et les agents de leur mise en œuvre, un style de rapport entre ceux qui émettent des ordres et ceux qui sont supposés obéir, sans naturellement les discuter. La notion de " commandement " renvoie donc, ici, à la modalité autoritaire par excellence " (MBEMBE, 2000 : 139)

¹¹ " Nous utilisons " commandement " dans son acception coloniale, c'est-à-dire en tant qu'il englobe : les structures de pouvoir et de coercition, les instruments et les agents de leur mise en œuvre, un style de rapport entre ceux qui émettent des ordres et ceux qui sont supposés obéir, sans naturellement les discuter. La notion de " commandement " renvoie donc, ici, à la modalité autoritaire par excellence " (MBEMBE, 2000 : 139)

¹² 14 Afin d'avoir une idée on ne peut plus exacte sur la réaffirmation du monopole sécuritaire par l'Etat camerounais, sur sa position de Léviathan sécuritaire transcendant les initiatives sécuritaires privées, il n'est que de lire les termes de ce communiqué : " Les responsables des sociétés privées de gardiennage en activité sur le territoire national sont invités à produire au niveau de chaque chef lieu de province, les éléments d'information ci-après concernant leur société. Il s'agit de :

- 1- La liste des personnels recrutés pour les besoins de gardiennage, comprenant pour chaque vigile - son curriculum vitae, une pièce d'identité certifiée conforme à l'original
- 2- La liste des divers contrats (en indiquant les lieux d'exécution)
- 3- La liste des vigiles débauchées au cours des six derniers mois.

Par ailleurs, lesdits responsables sont tenus de communiquer par la même voie et tous les trois mois, un état actualisé de la liste de leurs personnels, en prenant soin de signaler tout nouveau recrutement ou licenciement de vigiles, de même que tout nouveau contrat.

Il leur est par ailleurs rappelé qu'aux termes de la loi n°07/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, les activités ci-après sont exclues de leur domaine de compétence :

- le transport des fonds, la garde des points sensibles et des édifices publics ; l'escorte et la protection rapprochée des personnalités à l'occasion des manifestations et des déplacements officiels ; l'installation des équipements de sécurité, les services d'accueil, l'offre de gardiennage d'individu à individu.
- Le Ministre de l'Administration territoriale précise que des contrôles mixtes composés à la fois des responsables de son département ministériel, du secrétariat d'Etat à la défense et de la délégation Générale à la Sûreté Nationale seront effectués en vue de la stricte application des termes du présent communiqué ".

BIBLIOGRAPHIE RECAPITULATIVE

- AZAM, J.P., 1999, " L'Etat autogéré en Afrique ", REVUE D'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT, N°4, PP.3-19.
- BADIE B. et BIRNBAUM, P., 1994, " Sociologie de l'Etat revisité ", REVUE INTERNATIONALE DE SCIENCES SOCIALES, n°140, pp. 189-203.
- BADIE, B., 1992, L'ETAT IMPORTE. L'OCCIDENTALISATION DE L'ORDRE POLITIQUE Fayard, 326p.
- BADIE, B., 1995, LA FIN DES TERRITOIRES. ESSAI SUR LE DESORDRE INTERNATIONAL ET L'UTILITE SOCIALE DU RESPECT, Paris, Fayard, 280p.
- BADIE, B., 1999, UN MONDE SANS SOUVERAINETE : LES ETATS ENTRE RUSE ET RESPECTABILITE, Paris, Fayard, 306p.
- BALENCIE, J.M. et DE LA GRANGE, A., 1997, MONDES REBELLES. ACTEURS, CONFLITS ET VIOLENCES POLITIQUES. Tome 1, Amérique latine, Afrique, Paris, Ed. Michalon, 564p.
- BAYART, J.F., ELLIS, S., HIBOU, B., 1997, LA CRIMINALISATION DE L'ETAT EN AFRIQUE, Paris, Complexes, 168p.
- BAYART, J.F., TOULABOR, C., MBEMBE, A., 1992, LA POLITIQUE PAR LE BAS EN AFRIQUE NOIRE. CONTRIBUTION A UNE PROBLEMATIQUE DE LA DEMOCRATIE, Paris, Karthala, 272p.
- BEHALAL, A., 2000, " Le Cameroun et la problématique des armes légères ", SEMINAIRE NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE Yaoundé, Hilton Hotel, 22 et 23 mars 2000.
- BENNAFLA, K., 1999, " La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique Centrale ", POLITIQUE AFRICAINE, n°73 , pp. 25-49.
- BIAYA, T.K., 1999, " Erotisme et sexualité en Afrique. Pistes et illusions ", BULLETIN DU CODESRIA, n°3&4, pp. 48-53.
- BIERSTEKER, T., WEBER, C., 1996, STATE SOVEREIGNTY AS SOCIAL CONSTRUCT, Cambridge, Cambridge University Press.
- BODIN, J., 1986, LES SIX LIVRES DE LA REPUBLIQUE, Paris, Fayard.
- BOUTE, J., 1998, " La violence ordinaire dans les villes subsahariennes ", in " Violences urbaines au Sud du Sahara ", CAHIERS DE L'UCAC, n°3, pp. 39-60.
- CHARILLON, F., 1995, " La guerre du Golfe : les réseaux de contestation de la logique des Etats ", pp. 73-109. in COLONOMOS, A., (dir), SOCIOLOGIE DES RESEAUX TRANSNATIONAUX - COMMUNAUTES, ENTREPRISES ET INDIVIDUS : LIEN SOCIAL ET SYSTEME INTERNATIONAL, Paris, l'Harmattan, 300p.
- CHOUALA, Y.A., 1999a, " La conjoncture critique de l'hégémonie fiscale de l'Etat africain. Perspectives économique-politiques des processus sociaux à l'intérieur de la fiscalité ", Dakar, Codesria, 38p.
- CHOUALA, Y.A., 1999b, DESORDRE ET ORDRE DANS L'AFRIQUE CENTRALE ACTUELLE. DEMOCRATISATION, CONFLICTUALISATION ET TRANSITIONS GEOSTRATEGIQUES REGIONALES, Thèse de Doctorat de 3ème cycle en relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 464p.

- CORVEZ , M., 1966, LA PHILOSOPHIE DE HEIDEGGER, Paris, PUF, 136p.
- DAVAL, R., TRAITE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE, tome 1, Paris, Armand Collin.
- DENG, F., et al., 1996, SOVEREIGNTY AS RESPONSABILITY CONFLICT MANAGEMENT IN AFRICA, Washington, The Brooking Institution, 265p.
- DOBRY, M., 1995, SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES. LA DYNAMIQUE DES MOBILISATIONS MULTISECTORIELLES, Paris, PFNSP, 319p.
- ELA ,J.M., 1994, AFRIQUE, L'IRRUPTION DES PAUVRES. SOCIETE CONTRE POUVOIR, INGERENCE, ARGENT. Paris, L'Harmattan, 234p.
- ELIAS, N., 1985, LA SOCIETE DE COUR, Paris, Flammarion
- ELIAS, N., 1991, LA SOCIETE DES INDIVIDUS, Paris, Fayard, 303p.
- ELIAS, N., 1996, THE CIVILIZING PROCESS. THE HISTORY OF MANNERS AND FORMATION AND CIVILIZATION, Oxford & Cambridge, Blackwell.
- GIDDENS, A., 1987, LA CONSTRUCTION DE LA SOCIETE. ELEMENTS DE LA THEORIE DE LA STRUCTURATION, Paris, PUF, 474p.
- GUEYE, S.P., 1996, " Fin de l'histoire et perspective de développement : L'Afrique dans le temps du monde " AFRIQUE 2000, n°24, pp. 5-23.
- HIBOU, B. (dir), 1999, LA PRIVATISATION DES ETATS, Paris, Karthala, 398p.
- HOBBS, T. 1983, LEVIATHAN. TRAITE DE LA MATIERE, DE LA FORME ET DU POUVOIR DE LA REPUBLIQUE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE, Paris, Ed. Sirey, 780p.
- JEUDY, H.P. 1997, " L'anthropologie politique en question ", pp. 213-245, in ABELES, M., et JEUDY, H.P., (dir), ANTHROPOLOGIE DU POLITIQUE, Paris, A. Colin/Masson, 283p.
- KABAYA, J.B., 1986, " La conception du pouvoir et de la démocratie en Afrique noire après les indépendances ", LE MOIS D'AFRIQUE, n°244-246, pp.23-38.
- LAIDI, Z., 1994, UN MONDE PRIVE DE SENS, Paris, Fayard.
- MARCUSE, H., 1968, L'HOMME UNIDIMENSIONNEL. ESSAI SUR L'IDEOLOGIE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE AVANCEE, Paris, Minuit, 288p.
- MBEMBE, A., 1999, DU GOUVERNEMENT PRIVE INDIRECT, Dakar, Codesria, 113p.
- MBEMBE, A., 2000, APRES LA COLONIE, Paris, Karthala, 274p.
- MENGUE, M.T., 1998, " Jeunes et violences ", CAHIERS DE L'UCAC, n°3, 1998, pp. 61-74.
- MENY, Y. (dir), 1993, LES POLITIQUES DU MIMETISME INSTITUTIONNEL. LA GREFFE ET LE REJET, Paris, L'Harmattan
- NJOH MOUELLE, E., 1988, DE LA MEDIOCRITE A L'EXCELLENCE. ESSAI SUR LA SIGNIFICATION HUMAINE DE DEVELOPPEMENT, 2ème Edition, Les Editions du Mont Cameroun, 224p.
- NYE, J.S.Jr., 1992, LE LEADERSHIP AMERICAIN. QUAND LES REGLES DU JEU CHANGENT, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 272p.
- OWONA NGUINI, M.E., 1999, " Les rapports Etat-société civile dans le processus politique en Afrique Centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du Droit ", AFRICAN JOURNAL OF POLITICAL SCIENCE, vol. A, n°2, December 1999.

- PARSONS, T., 1949, THE STRUCTURE OF SOCIAL ACTION, vol. II, Free Press.
- PARSONS, T., SHILS, E., NAEGELEK, K. et PITTS, J., 1961, THEORIES OF SOCIETY : FONDATIONS OF MODERN SOCIOLOGICAL THEORY, Free Press
- RAWLS, J., 1993, JUSTICE ET DEMOCRATIE, Paris, Seuil, 386p.,
- ROSENAU, J., 1990, TURBULENCE IN WORLD POLITICS - A THEORY OF CHANGE AND CONTINUITY, PRINCETON, PRINCETON University Press, 480p.
- RUFFOLO, G., 1998, PUISSANCE ET POUVOIR. LES FLUCTUATIONS GEANTES DE L'OCCIDENT, Paris, Bernard Coutaz, 154p.
- SCHMIEGELOV, H., 1995, " Communauté, société et éthique en Démocratie ", REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPAREE, vol. 2, n°2, pp. 255-272.
- SCHUMPETER, J., 1972, IMPERIALISME ET CLASSES SOCIALES, préface de Jean-Claude PASSERON, Paris, Ed., Minuit.
- SERAPHIN, G., 1999, " Au Cameroun, la crise qui tue ", LE MONDE DIPLOMATIQUE , n°544, juillet 1999.
- SINDJOUN, L., (dir), 1999, LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN. ETAT, SOCIETE ET CHANGEMENT ,Dakar, Codesria, 425p.
- SINDJOUN, L., 1999, SCIENCE POLITIQUE REFLEXIVE ET SAVOIRS SUR LES PRATIQUES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE, Dakar, Codesria, 45p.
- SINGLETON, M., 1998 , AMATEURS DE CHIENS A DAKAR. PLAIDOYER POUR UN INTERPRETARIAT ANTHROPOLOGIQUE, Paris, L'Harmattan.
- SUR, S., 1994, " Sur quelques tribulations de l'Etat dans la société internationale ", REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC, pp. 881-900.
- SUR, S., 1995, RELATIONS INTERNATIONALES, Paris, Montchrétien EJA, 562p.
- TOFFLER, A. et H., 1991, LES NOUVEAUX POUVOIRS (POWERSHIFT). SAVOIR RICHESSE ET VIOLENCE A LA VEILLE DU XXIE SIECLE, Paris, Fayard, 660p
- TOULABOR, C., " Jeunes, violence et démocratisation au Togo " in Du Bois De GAUDUSSON, J., et GAUD, M., (dir), " L'Afrique face aux conflits ", AFRIQUE CONTEMPORAINE, numéro spécial, n°180, pp. 116-125.

JOURNAUX

- AFRIQUE-MATIN, n°0011, 20 avril 2000
- AURORE PLUS, n° 279, 7 avril 2000
- CAMEROON TRIBUNE, n° 6752/3041, mardi 22 décembre 1998
- CAMEROON TRIBUNE, n°6685/2974, vendredi 18 septembre 1998
- CAMEROON TRIBUNE, n°6690/2979, vendredi 25 septembre 1998
- JEUNE AFRIQUE ECONOMIE, n°292, 2-29 Août 1999
- JEUNE AFRIQUE L'INTELLIGENT, n°2046, 28 -3 Avril 2000.
- LA CITE, n° 36, mars 2000
- LA DEPECHE, n°46

- LA DETENTE LIBRE, n°116, 27 mars 2000
- LA NOUVELLE EXPRESSION n° 791, mercredi 21 mars 2001
- LA NOUVELLE EXPRESSION n°790, lundi 19 mars 2001
- LA NOUVELLE EXPRESSION , n° 629, 16 février 2000
- LA NOUVELLE EXPRESSION , n° 640, lundi 13 mars 2000
- LA NOUVELLE EXPRESSION , n° 644, vendredi 24 mars 2000
- LA NOUVELLE EXPRESSION , n° 645, lundi 27 mars 2000
- LA NOUVELLE EXPRESSION, n° 796, lundi 2 avril 2001
- L'ACTION, n°168, du 04 au 10 avril 2000
- LE FRONT INDEPENDANT, n° 113, 21 mars 2001
- LE MESSENGER n° 1185, vendredi 02 mars 2001
- LE MESSENGER n° 1193, vendredi, 23 mars 2001
- LE MESSENGER n° 1196, vendredi 30 mars 2001
- LE MESSENGER n° 1197, lundi 2 avril 2001
- LE MESSENGER n° 1203, mercredi 18 avril 2001
- LE MESSENGER- POPOLI, n°468, jeudi 30 mars 2000
- LE MESSENGER, n°1017, lundi 17 janvier 2000
- LE MESSENGER, n°1040, lundi 13 mars 2000
- LE MESSENGER, n°1041, mercredi 15 mars 2000
- LE MESSENGER, n°1047, mercredi 29 mars 2000
- LE MESSENGER, n°1048, vendredi 31 mars 2000
- LE MESSENGER, n°1056, mercredi 19 avril 2000
- L'EXPRESSION, n°220, 7 janvier 1998
- L'EXPRESSION, n°234, lundi 9 février 1998
- MUTATIONS, n° 457, vendredi 2 mars 2001
- MUTATIONS, n°136 , 27 juillet 1998
- MUTATIONS, n°293, 17 janvier 2000
- MUTATIONS, n°307, lundi 28 février 2000
- MUTATIONS, n°315, lundi 20 mars 2000
- MUTATIONS, n°320, vendredi 31 mars 2000
- MUTATIONS, n°327, lundi 17 février 2000
- POLITIKS, n° 106, lundi 26 mars 20